

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

5^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1975-1976

COMPTE RENDU INTEGRAL — 88^e SEANCE

1^{re} Séance du Mardi 29 Juin 1976.

SOMMAIRE

PRÉSIDENTICE DE M. FRANÇOIS LE DOUAREC

1. — Approbation du VII^e Plan de développement économique et social. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4839).

Discussion générale (suite) :

M.M. Schloesing,
Frelaut,
Serge Mathieu,
Claude Weber,
Xavier Deniau,
Haesebroeck,
Coudere,
Gau,
Maurice Cornette,
Cabanel,
Hamel,
Muller,

M^{me} Crépin,

M.M. Guéna,
Bouloche,
Rickert.

Closure de la discussion générale.
Passage à la discussion de l'article unique.
Renvoi de la suite de la discussion.

2. — Ordre du jour (p. 4860).

★ (2 f.)

PRÉSIDENTICE DE M. FRANÇOIS LE DOUAREC,
vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

APPROBATION DU VII^e PLAN DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant approbation du VII^e Plan de développement économique et social (n^{os} 2346, 2350, 2352, 2408).

Dans la suite de la discussion générale, interrompue vendredi dernier, la parole est à M. Schloesing.

M. Edouard Schloesing. Monsieur le président, monsieur le ministre du travail, mes chers collègues, l'avantage de la discussion du Plan, c'est de nous offrir l'occasion d'un examen de conscience.

Le devoir des députés est de bien veiller à la hiérarchie des besoins. Nous devons tout d'abord assurer la survie de la nation, veiller à ce que celle-ci continue à exister dans l'avenir, et ensuite seulement veiller à satisfaire ses aspirations.

Il est bon que le Gouvernement nous ait fait adopter il y a quelques semaines le programme militaire qui a fixé à 20 p. 100 des dépenses totales le niveau des dépenses militaires. Il a voulu ainsi, avec raison, assurer d'abord notre survie.

Mais celle-ci doit être aussi garantie par une surveillance attentive de la situation démographique de notre pays.

A travers les documents du Plan je mesure mieux, quant à moi, la valeur de ma province, de l'Aquitaine. Sa situation démographique est mauvaise : le taux de natalité est inférieur à la moyenne nationale. Chez nous, l'on vit plus longtemps et l'on vit mieux. La région exerce un attrait naturel sur les personnes âgées qui viennent y prendre leur retraite. Les personnes âgées représentent 17 p. 100 de la population, soit une proportion plus forte que dans le reste de la France où elle n'est que de 13 p. 100. Cela signifie aussi que l'ensemble de la région a un revenu inférieur, car ceux qui sont à la retraite gagnent moins.

Parallèlement, l'émigration des jeunes à la recherche d'un emploi, accentue le vieillissement. En Aquitaine, pour la première fois, en 1975, les décès — 31 400 — l'ont emporté sur les naissances — 30 900. Nos craintes sont donc légitimes. Certes, notre région constitue un paradis pour les gens du troisième âge, mais nous ne pouvons nous contenter de cela. L'Aquitaine ne mérite pas d'être transformée en désert. Nous devons être très vigilants, car la vie se retire de nos chefs-lieux de cantons du fait de l'exode des jeunes qui vont chercher à Paris et dans les grandes métropoles des emplois qu'ils ne trouvent pas sur place.

Il faut d'urgence bloquer l'exode rural, ce qui implique un changement radical dans la doctrine du Plan, puisque jusqu'à présent il était admis qu'on devait alimenter l'industrie et les activités tertiaires en pompant largement dans le réservoir rural. Cette tendance doit être stoppée.

Il faut le proclamer fermement, car le nombre des agriculteurs, en Aquitaine, est passé de 236 000 en 1968 à 162 200 en 1975. Nous ne pouvons pas continuer dans cette voie, trop dangereuse. Il faut aider les jeunes agriculteurs à s'installer et à prendre la relève, car celle-ci n'est pas assurée actuellement.

Il faut ensuite, en dépit des difficultés, créer des emplois dans la région même. Pour peu qu'on les aide les petites et moyennes entreprises, les artisans, les industries agro-alimentaires peuvent utiliser davantage de jeunes.

Il n'est pas possible non plus de laisser disparaître certaines industries traditionnelles — je pense notamment à l'industrie de la chaussure, à celles du meuble, de la bonneterie — qui sont menacées par des importations sauvages en provenance des pays de l'Est ou de Hong-Kong ; une protection douanière doit exister contre les pays qui n'ont pas la même législation sociale que la France.

La chance de l'Aquitaine, c'est qu'une partie importante de sa population habite encore dans les communes rurales, phénomène qui facilite l'équilibre et donne du charme à l'existence. Il faut maintenir — c'est un impératif — des services publics dans tous nos chefs-lieux de canton. A cette fin, monsieur le ministre, nous avons besoin de désenclaver notre région. C'est un thème que je suis obligé d'aborder après beaucoup d'autres orateurs. Le Plan, dans une certaine mesure, nous donne satisfaction, car, en Aquitaine, nous avons un retard considérable. Il faut le rattraper.

Nous enregistrons avec plaisir que l'autoroute Bordeaux—Toulouse—Narbonne est programmée et sera réalisée. Il faut également veiller à ce que les routes transversales qui vont drainer les courants de circulation vers l'autoroute soient bien modernisées ; il faut également améliorer la liaison entre le Massif central et l'Espagne, et, pour nous, la nationale 21 joue un rôle essentiel. On nous a promis l'électrification de la ligne Bordeaux—Narbonne. C'est une bonne chose, mais nous préférons, monsieur le ministre, que la S.N.C.F. mette en circulation sur ce grand axe Bordeaux—Narbonne, Atlantique—Méditerranée, des rames plus fréquentes pour mieux desservir nos régions. C'est difficile, mais cela constituerait véritablement une œuvre de décentralisation intéressante. Nous n'avons jamais pu l'obtenir complètement.

Nous sommes choqués de voir que la S.N.C.F. arrive, sans consulter personne et en mettant les pouvoirs publics devant le fait accompli, à créer une nouvelle voie à grande vitesse entre Paris et Lyon, ligne qui absorbera des crédits fantastiques sans que l'opération favorise le rééquilibrage des régions et contribue au développement de l'activité dans le Sud-Ouest.

Je ne parlerai pas du téléphone. L'effort commence : nous espérons qu'il portera ses fruits tout en sachant qu'il sera insuffisant pour satisfaire la demande.

S'agissant des programmes d'action prioritaires, beaucoup d'entre eux nous ont donné satisfaction, notamment ceux qui visent à réduire les inégalités, car à l'évidence l'Aquitaine souffre d'inégalités sur de nombreux plans.

C'est ainsi que les salaires sont en Aquitaine très inférieurs au taux qu'ils atteignent dans le reste de la France. Les revenus agricoles aussi.

On ne pourra arrêter l'exode rural qu'en modifiant la politique agricole et en acceptant désormais de subventionner l'exploitant lorsque son revenu n'atteint pas le S. M. I. C. car il remplit un rôle utile pour la nation. Il est certainement beaucoup plus onéreux de subventionner le produit que l'exploitant. Il faut éviter le départ en ville. Il vaut mieux subventionner certains exploitants en Aquitaine que payer une allocation à un chômeur en ville. De toute façon cela coûte moins cher !

Nous souffrons également beaucoup des inégalités culturelles. C'est un problème qui n'a pas été abordé. Il est certes nécessaire de sauver nos monuments artistiques, mais ne faut-il pas aussi sauver les hommes du sous-développement culturel ?

Actuellement, grâce à la télévision, nous connaissons un enrichissement formidable. Mais réagissons contre la passivité des Français qui acceptent de se considérer comme des sportifs parce qu'ils sont assis devant leur poste de télévision. Incitons-les à faire eux-mêmes du sport.

De même, en ce qui concerne les arts, notre pays apparaît comme sous-développé. On n'apprend pas aux enfants à jouer d'un instrument de musique pas plus qu'on ne leur apprend à chanter. C'est regrettable, car voué ainsi à la passivité, le Français ne peut s'exprimer ni trouver la joie. Nous devons agir pour que les Français ne soient pas dans ce domaine des citoyens mutilés. Orientés vers les arts, ils retrouveront le goût du beau. Sauvegardons donc la beauté de nos paysages ! C'est un droit, malheureusement le droit à la beauté n'est pas inscrit dans la Constitution.

J'approuve le Plan, en regrettant toutefois qu'il ne soit pas suffisamment contraignant dans beaucoup de domaines. Il faut dire la vérité au pays. On ne s'en préoccupe pas assez actuellement.

J'ai le grand privilège de vivre à la campagne, de connaître les lois de la nature, du moins je le pense. Il serait bon que des paysans soient parfois entendus par des gouvernants.

Ils leur diraient, par exemple, qu'il ne faut pas admettre le gaspillage. Notre pays vit sous le règne de la consommation. Nous gaspillons de façon outrancière le pétrole et d'autres matières premières. Un bon paysan, intelligent, ne gaspille rien.

Ils leur diraient aussi qu'il est scandaleux de payer des chômeurs à ne rien faire, alors qu'au même moment on est obligé de recourir aux services de plusieurs millions de travailleurs immigrés, certains d'entre eux étant d'ailleurs absolument inassimilables.

Ils leur diraient également que lorsque l'on dépense plus que l'on ne produit — c'est le cas de la France, des collectivités locales, de certains organismes comme la sécurité sociale — on se ruine doucement. On hypothèque d'abord son bien et on est ensuite obligé de le vendre. Les paysans ne mentent pas lorsqu'ils nient que la croissance soit une loi de la nature, que le niveau des Français doive augmenter chaque année. En effet, ce n'est pas une loi, et prétendre le contraire est un mensonge.

Il y a un an, mon verger a été totalement sinistré à cause du gel et je n'ai récolté aucun fruit. Il y a trois jours, la grêle est tombée sur des champs voisins. La nature nous apprend qu'il y a de bonnes et de mauvaises années. N'est-ce pas tromperie que de prétendre le contraire ?

On constate que certaines fermes sont plus prospères que d'autres quand le mari, la femme et les enfants s'entendent bien et travaillent au coude à coude. Il serait souhaitable, pour assurer la prospérité de notre pays, de retrouver un certain consensus et d'obtenir que tous les Français travaillent dans le même sens. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, et sur plusieurs bancs des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Frelaut.

M. Dominique Frelaut. Monsieur le ministre, mes chers collègues le chapitre III du livre I^{er} du VII^e Plan est bien — d'autres orateurs l'ont déjà dit — un beau morceau de littérature tendant à récupérer les thèmes de l'environnement et du cadre de vie.

On y parle de réduire les inégalités de revenus, de favoriser la vie familiale, d'améliorer les conditions de la vie quotidienne, d'accroître l'efficacité des services collectifs, de favoriser la participation des citoyens, que sais-je encore ! Voilà bien des mots magiques qui risquent de rester du domaine du rêve, comme l'a montré d'ailleurs Pierre Juquin, tant sont inexistantes les mesures concrètes qui permettraient d'atteindre ces objectifs.

Parmi les faiblesses du Plan figure en bonne place l'absence de mesures tendant à augmenter les ressources des collectivités locales. Pourtant, les communes, cellules de base de la démocratie, devraient constituer l'un des lieux privilégiés pour mettre en application toutes ces idées généreuses dont on nous entretient.

Leurs moyens, encore bien insuffisants au regard de leurs charges, ne sont pas à dédaigner. En 1976, selon le ministère de l'intérieur, les dépenses de fonctionnement et d'investissement des collectivités locales s'élevèrent à 130 milliards de francs, soit près de 45 p. 100 du budget de l'Etat, contre 38 p. 100 en 1968.

Enfin, M. le rapporteur général nous a indiqué que les deux tiers des équipements publics étaient réalisés par les collectivités locales.

Dans ces conditions, comment pourrait-on améliorer la vie quotidienne des Français sans porter remède à la crise financière dont souffrent les collectivités locales et que dénoncent d'ailleurs les maires des villes de plus de 100 000 habitants dont fait partie Saint-Etienne, monsieur le ministre du travail.

Le rapport préliminaire rappelle que le désengagement de l'Etat dans le domaine des équipements collectifs contraint les collectivités locales à accomplir, au cours du VI^e Plan, un effort plus important que prévu. Ce désengagement de l'Etat, conjugué à l'inflation, explique que la fiscalité locale ait progressé au taux de 14 p. 100 en moyenne par an durant les cinq dernières années. On peut se demander si, de propos délibéré, les mêmes faits vont se reproduire. A notre avis, tout laisse penser malheureusement qu'il en sera à nouveau ainsi.

Le projet de loi conseille bien de mieux répartir les responsabilités, de développer la participation aux décisions, notamment dans la cité, mais à la lecture des documents on reste, hélas ! sur sa faim. Car une fois de plus on a trouvé dans le rapport le meilleur, le plus habituel, le plus connu des alibis qui soient : la constitution de la fameuse commission, la troisième du nom, chargée d'étudier « la répartition des charges et des ressources entre l'Etat et les collectivités locales ». En quelque sorte on dit encore : « Attendez, on réfléchit toujours. »

Signalons en passant que les maires de l'opposition n'y sont pas représentés. Voilà une curieuse façon de concevoir le dialogue entre l'opposition et la majorité à propos duquel le Président de la République a prétendu que l'opposition s'y refusait. Pourtant cette occasion aurait été excellente pour engager une véritable confrontation. En tout cas, la seule certitude qui ressort des incitations du VII^e Plan est la constatation d'un déficit de quinze milliards de francs des dépenses des collectivités locales en 1980, comme l'indique le rapport de M. Papon.

De ce fait, il est prévu que les collectivités locales devront augmenter le paiement des services rendus et la pression fiscale de 14 à 17 p. 100 par an d'ici à 1980. Est-ce possible ? Pour notre part, nous répondons par la négative. Ainsi, la taxe d'habitation d'un ménage avec deux enfants, vivant dans une H. L. M. de quatre pièces, passerait de 70 000 anciens francs à 118 700 francs en 1978 pour atteindre 160 190 francs en 1980, soit une multiplication par 2,3 en cinq ans.

Prévoyant un ralentissement de la progression des revenus des ménages par rapport à celle prévue pour la production intérieure brute, le Plan conclut que la part des impôts locaux dans les revenus des ménages augmentera d'un tiers et passera de 0,67 à 0,90 p. 100.

D'ailleurs, si l'on consulte l'un des tableaux insérés dans le Plan, on constate que la part des impôts directs dans la production intérieure brute va diminuer pour les entreprises, passant de 2,6 p. 100 à 1,9 p. 100 en 1980, mais qu'en revanche la part de l'impôt sur les ménages va passer de 5,3 p. 100 à 6,7 p. 100.

On peut donc affirmer, sans risque de se tromper, que l'un des moyens pour augmenter le poids de la fiscalité sur les ménages est bien le canal de la fiscalité locale.

A ce sujet, je voudrais citer un extrait significatif du résumé des rapports des commissions et comités : « La fiscalité ne peut jouer pleinement son rôle si l'impôt n'est pas calculé sur la base des ressources effectives dont disposent ceux qui y sont assujettis. »

« En effet, si du fait du comportement du contribuable l'assiette de l'impôt ne concorde pas avec ses ressources, toute action visant à réduire les inégalités par le biais de la fiscalité se trouve dès le départ en porte à faux. » Cette observation s'applique tout particulièrement à la taxe d'habitation qui, s'appuyant sur le logement, n'est plus aujourd'hui un élément juste d'appréciation de la fortune.

En pratiquant une politique de débudgétisation sur le compte des communes, des départements et des régions, le Gouvernement accroît l'injustice fiscale. En effet, plus de vingt millions de contribuables sont assujettis à la taxe d'habitation mais douze millions à l'impôt sur le revenu. Les huit millions de contribuables qui ne paient que la taxe d'habitation sont ceux dont les quotients familiaux sont les plus faibles : les personnes âgées, les « smicards », les chefs de familles nombreuses, les mères célibataires. Ces contribuables sont durement touchés par le paiement de la taxe d'habitation qui, à notre avis, est un impôt injuste et, bien que modernisé, rétrograde puisqu'il frappe certains éléments de confort, tels que les ascenseurs et les salles d'eau, que l'on trouve maintenant, fort heureusement, dans les H. L. M.

En votre qualité de maire, vous savez d'ailleurs, monsieur le ministre, que ce sont ces catégories de logements qui sont proportionnellement les plus pénalisées. En effet, la nomenclature servant de base à l'établissement des logements de référence est tellement restrictive que les catégories IV, V et V bis regroupent à peu près 80 p. 100 du patrimoine immobilier.

Comment ne pas penser aux personnes âgées qui, n'ayant plus d'enfants auprès d'elles, occupent seules leurs pavillons ou leurs logements ? Elles doivent supporter une taxe d'habitation très élevée, hors de proportion avec leurs ressources de retraités.

Cette situation est d'autant plus grave que les maires n'ont aucune possibilité de moduler la fiscalité locale. A plusieurs reprises, nous avons demandé que les assujettis puissent s'acquitter de leur taxe d'habitation en deux fois. Mais le ministre de l'économie et des finances nous a opposé les dispositions de l'article 40 de la Constitution. Pourtant notre position se justifiait par l'accroissement du poids de l'impôt local.

Quant à la taxe professionnelle, lorsque sera appliqué le plafonnement au taux moyen départemental, dans les communes dont le potentiel industriel et commercial est faible, nous assisterons à un transfert de charges sur les ménages. Ce sera très grave pour les catégories dont j'ai parlé précédemment, sans sans pour autant résoudre les problèmes des petits et moyens patentés puisqu'il n'y aura pas de ressources nouvelles.

J'en viens maintenant au problème de la participation.

Il est regrettable que certains courants politiques soient exclus des conseils municipaux par application de la loi électorale actuelle. Nous sommes, pour notre part, partisans du scrutin proportionnel pour toutes les élections, y compris les élections municipales.

Un tel mode de scrutin permettrait que soient légalement représentés tous les courants de pensée, toutes les opinions politiques. La participation de tous les citoyens à la vie communale en serait renforcée, comme nous le réclamons depuis de très longues années.

En conclusion, j'estime que les communes, les départements et les régions, qui devraient être des lieux privilégiés pour l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie, ainsi que pour un véritable aménagement du territoire, sont, une fois de plus, sacrifiés.

C'est une des raisons pour lesquelles nous affirmons que le VII^e Plan n'est qu'un catalogue de bonnes intentions, dépourvu de moyens. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)

M. le président. La parole est à M. Serge Mathieu.

M. Serge Mathieu. Mesdames, messieurs, le 24 novembre 1975, le Président de la République avait souligné la nécessité et l'importance « d'engager concrètement et définitivement l'achèvement du canal du Rhône au Rhin ».

Est-il besoin de rappeler devant notre assemblée l'enjeu d'une telle réalisation ? Au moment où nous voyons les pays du bassin méditerranéen et du golfe Persique se lancer dans une

course à l'industrialisation et au développement, il importe au premier chef que nous puissions assumer la jonction de notre réseau fluvial du Sud-Est avec ceux très développés et en cours d'extension de l'Allemagne et du Benelux.

Cet effort d'équipement est un aspect essentiel, nous le savons, de la création progressive d'un axe économique mer du Nord—Méditerranée qui constitue, depuis le V^e Plan, une des grandes options de notre développement économique et social.

Ce choix consacré par le VI^e Plan repose lui-même sur deux constatations :

La première est l'existence de seuils de hauteur relativement faible, de l'ordre en moyenne de 350 mètres, entre le Couloir Rhodanien avec son accès à la Méditerranée et les fortes concentrations industrielles du Nord de l'E. Jpe.

La seconde est constituée par la nécessité profonde pour la France de rééquilibrer sa croissance en compensant l'attraction centralisatrice de la région parisienne par un développement linéaire capable d'englober tout l'Est et le Sud-Est de notre pays, et notamment les deux villes les plus importantes après la capitale, Lyon et Marseille, avec la zone de Fos.

A tout cela s'ajoute le fait que la liaison mer du Nord—Méditerranée se traduira également par une économie de l'ordre de 40 p. 100 sur les tarifs pratiqués par les compagnies maritimes, ainsi que par une diminution, au moins équivalente, en ce qui concerne les coûts ferroviaires.

Mais il est avant toute chose permis d'en escompter un effet incitatif puissant, et en cela résident nos espoirs en matière d'implantation industrielle, tant en raison des facilités de dessertes qui seront alors acquises que par les volumes d'eau susceptibles d'être fournis aux entreprises.

Le choix que nous propose le Plan dans un tel programme d'action prioritaire nous semble donc particulièrement judicieux dans la mesure où il prend en compte la nécessité pour la France de se doter d'un dispositif de transport moderne tout en ouvrant de nombreuses perspectives de développement économique.

Quelles sont les solutions qui nous sont proposées, et où en sont les réalisations ?

Bien que d'autres choix aient été envisagés, la solution qui s'imposait consistait à utiliser l'excellente voie de la Saône, à partir de laquelle deux types de liaison sont possibles : l'une vers le Rhin, prioritaire, et l'autre vers la Moselle.

Elle prévoit l'aménagement de 100 kilomètres de rivières et le percement de 130 kilomètres de canal et la construction de vingt-quatre écluses avec un dénivelé de 160 mètres en Franche-Comté et de 110 mètres en Alsace.

Pour ce qui concerne l'ensemble Saône—Rhône, l'aménagement qui doit être mené à terme en 1979 permettra la circulation d'automoteurs de 1 500 tours de type Rhénan. Les travaux entrepris sur 220 kilomètres, comprenant 20 mètres de dénivelé — alors que le Rhône sur 320 kilomètres en comporte 160 — doivent permettre de ramener de neuf à cinq le nombre des écluses.

Au cours du VI^e Plan, 160 millions de francs de crédits d'engagements ont été consacrés aux premiers travaux de mise à grand gabarit de la section Lyon—Auxonne. L'aménagement de la traversée de Lyon et de Couzon a été réalisé par la suppression de ponts gênants, la navigation en double sens a été rendue possible même en période de hautes eaux. Par ailleurs, les travaux ont été largement avancés sur le tronçon d'Ecuelles-Chancey à Auxonne, les nouvelles écluses d'Ecuelles et de Seurre étant d'ores et déjà en service.

La dérivation prolongeant la retenue du barrage de Pagny dont la mise en service est prévue pour fin 1976, puis l'achèvement du bras du Rhône destiné à court-circuiter le barrage de Changey-Saint-Jean-de-Losne, ainsi que la démolition de l'actuel barrage de Seurre et enfin l'aménagement de cent cinquante kilomètres de rivière reliant Couzon et Ecuelles. L'achèvement de l'ensemble de ces opérations est prévu pour fin 1977 ou début 1978.

Enfin, sans attendre la fin de ces travaux, d'importantes réalisations se poursuivent dans les ports concédés entre Lyon et Chalon, afin de pouvoir tirer partie de la voie, dès lors que celle-ci aura été définitivement aménagée.

Dans cette perspective, le programme d'équipement du port de Villefranche-sur-Saône me paraît être une mesure heureuse.

Le VII^e Plan prévoit à cet effet, au titre des programmes d'action prioritaires, une dotation globale de 150 millions de francs, à laquelle devraient s'ajouter les participations des collectivités locales, soit 15 à 20 p. 100 du programme.

Pour la liaison à grand gabarit Rhin—Rhône, les dimensions de l'ouvrage, tout comme son coût — environ 5,6 milliards de francs actuels — sont à comparer à ceux quasiment identiques de la liaison Rhin—Main—Danube, que l'Allemagne poursuit activement et qui devrait être achevée vers 1982.

Il importe pour le déroulement des travaux que la déclaration d'utilité publique prévue pour le début de 1977 soit réellement effectuée à cette date afin de permettre l'acquisition de la plus grande partie des terrains nécessaires. L'engagement de la liaison Niffer—Saint-Symphorien nécessitera presque 4 300 hectares d'acquisitions foncières au cours du VII^e Plan car, nous le savons, les difficultés sont essentiellement d'ordre financier.

Il serait, en effet, nécessaire pour mener dans les délais l'ensemble de l'opération, de dégager des tranches annuelles de l'ordre de cinq cents à six cents millions de francs, alors que les dotations budgétaires allouées en 1976 pour l'équipement de l'ensemble des voies navigables, n'ont pas excédé 362 millions.

Si des emprunts sont émis sur le marché national ou international, il sera inévitable que l'Etat prenne à sa charge tout ou partie du paiement des échéances financières. Par ailleurs, si les régions doivent être invitées à concourir au financement de l'ouvrage, on ne voit guère, compte tenu de la faiblesse de leurs ressources, comment leur contribution pourrait atteindre le chiffre de 20 p. 100 du coût qui est envisagé.

Une augmentation sensible de l'effort budgétaire me paraît donc inévitable, si l'on veut mettre en pratique ce projet tout en respectant les échéances.

Je ne peux ici que rejoindre les observations formulées par le président de la commission de la production et des échanges qui nous montrent malheureusement que le Plan laisse dans le vague les problèmes de financement de ce programme.

Monsieur le ministre, comme le suggère cette même commission, ne serait-il pas bon de confier la réalisation de la liaison Rhin—Rhône à un organisme qui serait doté de moyens de financement propres et qui n'excluerait nullement certains crédits de paiement supplémentaires ?

M. le président. La parole est à M. Claude Weber.

M. Claude Weber. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, le projet de loi portant approbation du VII^e Plan, dans sa rubrique « départements et territoires d'outre-mer » décrit ainsi les objectifs fixés :

« Il s'agit d'abord d'accroître, de diversifier et de régulariser les productions agricoles... »

« Il s'agit aussi de mettre en valeur les productions agricoles par l'implantation d'industries agro-alimentaires... En ce qui concerne les productions exportées (sucre, rhum, ananas), il conviendra de veiller à la stricte application des règles communautaires. »

« Le développement industriel sera favorisé par une action globale des pouvoirs publics sur les coûts résultant de l'insularité... »

« ... la création, la modernisation des petites et moyennes entreprises artisanales seront encouragées... »

« L'élargissement des activités touristiques sera intensifié... »

« Ces actions de développement économique permettront d'accroître le niveau de vie des habitants... »

En lisant cela, je croyais lire le V^e Plan et je me sentais rajeuni de dix ans. Les mêmes problèmes sont posés, même si l'accent est, en outre, mis sur l'habitat et l'hygiène. Mais la situation n'est pas la même. Elle s'est considérablement aggravée et nous ne sommes pas les seuls à le dire.

Le comité économique et social de la Réunion s'est réuni le 13 mai afin d'étudier un « Programme d'aménagement des hauts » élaboré par la direction départementale de l'agriculture avec le concours d'un groupe de travail composé de représentants de l'office national des forêts, de la chambre d'agriculture, de la S.A.F.E.R., de la caisse de crédit agricole, de la chambre des métiers et du bureau de promotion industrielle.

Le préambule du document soumis pour avis au comité économique et social dispose : « L'avenir de la Réunion nécessite une nouvelle orientation. Après vingt-huit ans de départementalisation, il convient d'orienter l'action des pouvoirs publics dans le sens d'une nouvelle politique de développement plus axée que par le passé sur l'économie et l'emploi. »

Suit une analyse de la situation actuelle : « La gravité de la situation se manifeste notamment en matière d'emplois. Les secteurs productifs du département sont actuellement incapables de fournir du travail à l'ensemble de la population active estimée à 100 000 personnes. Si l'on ajoute aux 30 000 chômeurs les actifs frappés par le sous-emploi, c'est près de la moitié de cette population qui ne peut pas — ou ne peut que partiellement — travailler.

« L'appareil productif réunionnais est déséquilibré... le secteur agricole se dégrade... le secteur industriel stagne ; la couverture des importations par les exportations se détériore sans cesse... La production locale participe donc pour une part chaque année plus faible à la formation du produit intérieur brut. »

Quant au document déposé par le commissariat au Plan et intitulé « L'Approche du VII^e Plan des départements d'outre-mer », il a incontestablement le mérite de tenter une analyse sérieuse de la situation :

« Force est de reconnaître que l'économie des D.O.M. présente encore aujourd'hui les traits d'une économie de type colonial.

« Cette structure, largement héritée du passé, s'accompagne d'une stagnation, sinon d'une régression de la production agricole tandis que l'écart s'accroît entre les revenus les plus élevés et les revenus les plus faibles.

« Pour la culture de la canne à sucre, la mécanisation la plus poussée des travaux agricoles et la concentration des usines sont les deux politiques actuellement suivies. Elles ne suffisent pas à enrayer la crise. »

Et le bilan dressé pour les autres productions agricoles n'est pas plus optimiste.

Le rapport souligne la quasi-inexistence de l'industrie et note que les créations intervenues, grâce aux incitations fiscales, « concernent des activités terminales de montage ou de conditionnement, créations peu nombreuses accompagnées de fermetures importantes ».

Et il ajoute : « Devant les mutations démographiques, sociologiques, administratives propres aux départements d'outre-mer et celles du monde extérieur, le système hérité de la colonie n'a pas pu s'adapter et devient de plus en plus difficilement viable. » Le même rapport estime « que les réglementations communautaires sont bien souvent contraires aux intérêts des départements d'outre-mer et constituent pour eux un handicap supplémentaire ».

A qui profite cette politique ?

Aux sociétés sucrières, qui se voient accorder des crédits publics considérables à fonds perdus, aux sociétés financières qui s'approprient le secteur touristique, toujours avec la bénédiction fiscale du pouvoir, aux quelques entreprises du bâtiment et des travaux publics, filiales des sociétés françaises, qui vivent de crédits publics et jouissent d'une situation de quasi-monopole. Au secteur de l'import-export, enfin. En effet, le rapport souligne que « les importateurs des départements d'outre-mer sont fréquemment liés à des sociétés françaises ou multinationales, qui ont parfois la possibilité de leur imposer des conditions particulières ».

Qui paie cette politique ? Ce sont les peuples.

Actuellement, leur situation est d'une gravité exceptionnelle. L'émigration massive de la population prive les départements d'outre-mer des éléments les plus jeunes, les plus dynamiques. Malgré cela, le chômage sur place gagne en ampleur. Un tiers à peine de la population au travail dispose d'un emploi régulier. Le revenu moyen par tête d'habitant est de l'ordre du tiers de celui de la métropole, et les prix des produits de première nécessité sont exagérément élevés.

Je sais très bien que certains vont rétorquer que le VII^e Plan prévoit 1 339 millions de francs pour les quatre départements d'outre-mer qui seront peut-être bientôt cinq, six ou sept !

Mais le VI^e Plan prévoyait, lui, un engagement de 1 250 millions de francs, lesquels, convertis en francs 1975, correspondent à 1 800 ou 1 900 millions de francs. Il y a donc, en fait, régression des crédits prévus d'au moins 25 p. 100. D'ailleurs, on peut se demander où iront ces crédits, comment ils seront utilisés.

Les grandes sociétés usinières de la Guadeloupe, ouvertement sous contrôle des betteraviers français, les gros propriétaires latifundiaires de la Martinique ont été jusqu'à présent les grands bénéficiaires des aides publiques et du plan de relance de la production sucrière mis en œuvre en 1969.

Un seul exemple : la Société de gérance des sucreries réunies, l'une des deux sociétés qui subsistent à la Martinique, a touché en 1970 un prêt de 7 500 000 francs au titre d'aide à la production sucrière. En 1971, nouveau prêt de 2 055 000 francs à la même société pour le rachat d'une usine de moindre importance, celle de Petit-Bourg. En 1973, nouveau cadeau de 1 250 000 francs pour la modernisation de l'entreprise. Au total, cette seule société a reçu, en trois ans, 10 805 000 francs en prêts et subventions divers.

Malgré ces secours « dorés », la production sucrière est en pleine régression parce que les betteraviers, liés aux sociétés sucrières antillaises, profitent des quotas dont bénéficient ces dernières pour vendre leur sucre de betterave au prix communautaire le plus élevé.

Moins ils produisent de canne à sucre, plus leurs bénéficiaires montent !

Comme le déclarait M. de Rocca Serra en 1974, au cours de la discussion du budget, « on est en droit de se demander si l'aide de l'Etat n'a pas contribué à prolonger une situation existante au lieu d'y mettre fin. »

La situation dans les départements d'outre-mer mériterait de longs développements que je ne peux me permettre ici. Mais les conclusions ne varieraient guère, quels que soient les domaines considérés.

Cette situation est le résultat de la politique de départementalisation économique et politique pratiquée dans les départements d'outre-mer depuis près de trente ans.

Les promesses de M. Giscard-d'Estaing se sont traduites, concrètement, par une aggravation de la situation. On ne pouvait d'ailleurs attendre autre chose de l'homme qui, depuis treize ans, dirigeait notre politique économique. Et ce ne sont pas des bavardages, comme ceux entendus à l'aéroport du Raizet au retour de son récent voyage aux U.S.A., qui régleront quoi que ce soit. On serait tenté d'en rire, si la situation n'était si tragique.

Vos propositions sont ridicules. Vous êtes incapables d'apporter des solutions sérieuses, permettant des changements positifs, profonds et rapides, à des problèmes qui sont dramatiques, car vous êtes les hommes d'un système, le système colonial, et le VIII^e Plan, si vous étiez encore au pouvoir, reprendrait les mêmes rengaines.

La solution des problèmes extrêmement préoccupants — les documents officiels que j'ai cités au début de mon intervention ne le nient pas — ne réside pas dans des mesures économiques et sociales, car il s'agit avant tout d'un problème politique.

Prétendre ouvrir la voie de l'avenir par une simple décentralisation administrative imposée revient à poursuivre la même politique et à maintenir les structures coloniales en place.

La volonté de changement des peuples des départements d'outre-mer se manifeste avec une force accrue et sous les formes les plus diverses. Elle s'exprime notamment dans la revendication fondamentale d'un statut d'autonomie. Les forces progressistes les plus influentes pensent que ce statut d'autonomie est possible dans le cadre de la République française. Le peuple français n'a pas, selon nous, à choisir pour les peuples de ces pays. Il doit leur garantir le droit de choisir en toute liberté, leur assurer le droit à l'autodétermination.

C'est le seul moyen de mettre un terme à une situation qui, depuis trente ans, ne cesse de se détériorer, et de renforcer les liens d'amitié traditionnels qui existent entre nos peuples. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Deniau.

M. Xavier Deniau. Monsieur le ministre, à ce stade du débat et dans le bref temps de parole qui m'est imparti, je me limiterai à quelques observations sur les schémas régionaux de transports collectifs qui constituent une nouveauté dans notre appareil administratif et dans notre méthode d'approche des problèmes d'aménagement du territoire.

C'est par un conseil interministériel du 9 mars 1974 que six régions pilotes ont été désignées pour établir de tels schémas régionaux.

J'ai eu l'honneur, dans la région Centre, d'être désigné par mes collègues du comité économique et social et du conseil régional pour présider le groupe de travail chargé d'établir ce schéma régional.

Nous avons travaillé longuement, et selon des directives qui nous étaient données, pour établir un document. Si celui-ci n'avait qu'une valeur indicative, ainsi que nous le déclarait

le conseiller d'Etat, M. Grégoire, lors d'un colloque fort intéressant sur les schémas régionaux de transports publics tenu à Lille le 25 septembre 1975. Ces schémas resteraient lettre morte. Ils doivent être des guides que les pouvoirs publics s'engageront à respecter.

Il est bien évident que nos réflexions concernent les services publics d'une région, mais aussi les collectivités locales, et que, par conséquent, elles doivent être menées en liaison avec les élus locaux.

Nous avons, en premier lieu, estimé nécessaire d'envisager le rétablissement de certaines lignes de chemin de fer qui avaient été supprimées, en particulier lorsqu'elles présentent un intérêt pour les liaisons est-ouest.

En effet, la région Centre n'est traversée que par des axes nord-sud convergeant vers Paris et qui n'assurent pas une cohérence interne suffisante de la région. Pour que cette cohérence soit assurée, il faut relier le chef-lieu de région, Orléans, aux autres chefs-lieux de département, Tours, Bourges et Chartres. Ceux-ci doivent, en outre, être reliés entre eux et aux villes de moindre importance.

Le conseil régional unanime a estimé qu'il convenait de rétablir en priorité la liaison Montargis—Orléans, afin que l'est du département du Loiret dispose de relations normales avec la ville qui est à la fois le chef-lieu de la région et du département et le siège de l'université.

Cette position unanime des élus de la région, et pas seulement du Loiret, s'est traduite par le vote de crédits importants dans les budgets de la région et du département — respectivement 300 millions et 500 millions de francs. Mais nous nous sommes heurtés, et nous nous heurtons encore, à de nombreuses difficultés pour faire admettre à l'échelon parisien que l'on puisse rouvrir une ligne de chemin de fer.

On nous a dit, monsieur le ministre, et c'est là le fond du problème, que nous devons prendre nos affaires en main. Sur le territoire, M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, déclarait, lors du colloque de Lille que j'évoquais à l'instant : « Le problème est d'effectuer des choix délimitant les vraies responsabilités du pouvoir central en lui ôtant celles qu'il ne peut assumer efficacement. Cette opération de désengagement est à la fois délicate et nécessaire ».

Encore faudrait-il que la prise de responsabilités aux niveaux régional, départemental et même communal — on a en effet demandé une participation aux communes — à laquelle on nous invite, soit admise à l'échelon parisien et que l'on n'exclue pas du champ de notre réflexion en matière de transports publics les lignes de chemin de fer !

La S. N. C. F. a passé la première moitié de son existence à construire des lignes et la seconde à les supprimer. Mais lorsque nous estimons, au niveau régional ou local, que certaines lignes doivent être rétablies, nous sommes en droit d'attendre un concours à l'échelon national. Le Plan doit contribuer à la réalisation des schémas régionaux de transports collectifs, même s'ils comportent la réouverture de lignes de chemin de fer.

Tant que nous aurons l'impression de n'avoir que le droit de gérer des suppressions ou des dépenses locales, sans pouvoir réfléchir à l'échelon national, nous estimerons que l'opération de régionalisation de la politique des transports collectifs n'est qu'un leurre.

Je vous demande, monsieur le ministre, de bien vouloir intervenir auprès de votre collègue qui assure la tutelle de la S. N. C. F. pour lui faire admettre que l'exercice des responsabilités que l'on entend nous déléguer au niveau régional implique que les conséquences de cette délégation soient tirées en ce qui concerne la planification à l'échelon national.

J'ai le sentiment, monsieur le ministre, qu'en traitant le problème particulier du schéma régional des transports collectifs de la région Centre j'ai, en fait, abordé une question qui concerne toutes les régions puisque, si les options et les difficultés peuvent être différentes en fonction des situations locales, le problème reste le même.

Si les régions réalisent un effort important, celui-ci doit être soutenu sur le plan national. Il ne faut pas qu'à Paris une nouvelle réflexion annule les décisions prises à l'échelon local.

Telles sont les observations que je tenais à vous présenter, monsieur le ministre, en espérant que vous voudrez bien me confirmer la volonté du Gouvernement d'accompagner les

efforts réalisés au niveau régional et de respecter les décisions qui y sont prises. (Applaudissements sur les bancs de l'Union des Démocrates pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Haesebroeck.

M. Gérard Haesebroeck. Mesdames, messieurs, mon intervention portera sur les voies navigables du département du Nord et de la région Nord.

Auparavant, je rappelle que la région Nord-Pas-de-Calais n'a pas été favorisée dans les plans précédents et que l'importance des retards accumulés dans les domaines de la santé, du logement, du téléphone, des liaisons routières et des voies navigables justifie les recommandations d'une population qui, sur le plan financier, a apporté plus à l'Etat qu'elle n'en a reçu.

Les élus de la région Nord souhaitent que le Gouvernement retienne les voies navigables parmi les programmes d'action prioritaires du VII^e Plan. Cela paraît logique lorsqu'on connaît le retard pris par notre programme de réalisation des voies navigables au cours des V^e et VI^e Plans et que l'on sait que les dotations pour 1976 n'atteignent même pas la moitié de ce qu'elles ont été au cours des autres années du VI^e Plan.

Pour bien vous faire comprendre notre inquiétude, mon intervention portera sur deux points : d'une part, la situation actuelle des voies navigables dans le département du Nord et plus spécialement dans la vallée de la Lys, et, d'autre part, les engagements pris par le Gouvernement et le Président de la République en ce qui concerne la liaison Rhin—Rhône pour les VII^e et VIII^e Plans.

D'abord, la situation des voies navigables dans la région du Nord et la vallée de la Lys.

Notre région occupe une situation tout à fait exceptionnelle, en France et en Europe, en raison de la proximité immédiate des grands ports européens — Rotterdam, Dunkerque, Anvers, Gand — de la puissance et de la densité des infrastructures fluviales, de la proximité de la région parisienne et des grandes concentrations industrielles du nord, de l'est et de l'ouest de l'Europe. A cela, il convient d'ajouter la présence d'une population laborieuse au service d'une forte tradition industrielle.

Enfin, atout majeur, tous les sites industriels, miniers et commerciaux de notre région sont en relation directe avec la mer, par l'intermédiaire de la voie fluviale à grand gabarit Dunkerque—Escaut et de son antenne Bauvin—Lille.

Mais où en sont aujourd'hui les travaux engagés ?

En premier lieu, le canal à grand gabarit Dunkerque—Escaut ne mène nulle part, et il lui manque une trentaine de kilomètres pour atteindre la Belgique. Je précise que cette réalisation est réclamée en priorité par l'ensemble des instances locales, départementales, régionales et consulaires.

En second lieu, on attend le raccordement de la métropole lilloise à la Belgique par la Deule et la Lys qui pourrait se faire en trois phases : la desserte de Marquette à 1 350 tonnes ; le raccordement à la Lys à 600 ou 800 tonnes avec desserte à Wambrechies à 1 350 tonnes et l'amorce de la desserte par l'est ; le raccordement à 1 350 tonnes jusqu'à Deulémont et l'aménagement de la Lys miloyenne.

Le conseil régional, la communauté urbaine de Lille et surtout le conseil général, qui financent également ces grands travaux, ont donné le feu vert à cette programmation, complétée par les opérations de restauration et de modernisation du réseau Freycinet et le raccordement au nouvel avant-port de Dunkerque.

A ces quatre projets qui leur paraissent prioritaires, ces mêmes instances souhaitent voir s'ajouter la réalisation de la liaison Seine—Nord, dont l'inscription dans le Plan est réclamée avec vigueur.

Tels sont, monsieur le ministre, les espoirs du département du Nord en ce qui concerne les réalisations de voies navigables au cours du VII^e Plan.

Je ne vous cacherai pas que notre déception a été grande en constatant que la dotation pour 1976 n'était que de 23 millions de francs, alors que la moyenne annuelle, pour le VI^e Plan, s'est élevée à 60 millions de francs. Cette dotation est vraiment ridicule, et catastrophique pour notre département à un moment où il reste tant à faire et alors que les retards s'accroissent. Les élus du département du Nord et de la région du Nord, à quelque niveau qu'ils se situent, s'inquiètent d'autant plus qu'ils ont appris que M. le Président de la République et le conseil des ministres ont promis d'accorder six milliards de francs en faveur de la réalisation de la liaison Rhin—Rhône au cours des VII^e et VIII^e Plans, sans que le Parlement en ait discuté. Sur ce point,

je suis en accord avec mon collègue Raymond, et avec les députés de la Haute-Garonne et du Midi-Pyrénées, pour déplorer également que la modernisation du canal du Midi ne soit pas inscrite au Plan.

Vraiment, à quoi sert-il de demander l'avis des collectivités locales ou des organismes professionnels si les décisions sont prises avant qu'ils l'aient fait connaître? Nous n'acceptons pas cette comédie indigne d'un gouvernement et d'un Président de la République.

Cela dit, je me dois de vous indiquer qu'après plusieurs réunions tenues en présence du directeur régional des voies navigables, le conseil général du département du Nord et le conseil régional de la région Nord, ont envisagé de contribuer efficacement au financement des travaux souhaités.

Trois hypothèses ont été proposées par le directeur des voies navigables. L'une d'entre elles prévoyait, au cours du VII^e Plan, le versement par l'Etat d'une enveloppe de 400 millions de francs. Elle bénéficierait d'une contribution départementale et régionale de 90 500 000 francs, ce qui représente, le projet concernant l'avant-port de Dunkerque exclu, une participation financière de plus de 20 p. 100.

Parmi les projets, j'insisterai davantage sur celui qui a trait à la liaison de la métropole lilloise avec la Belgique, pour trois raisons.

D'abord, nos amis belges sont beaucoup plus avancés que nous dans les travaux prévus. Or il nous faut respecter les traités et les conventions que nous avons passés avec eux.

Ensuite, la vallée de la Lys a toujours été le secteur le plus défavorisé du département du Nord. Les travaux souhaités permettraient de résoudre le problème des inondations et des utilisations des terrains de culture et des terrains à bâtir. Ils offriraient ainsi la possibilité d'aménager des zones industrielles et portuaires et de créer des emplois qui font grandement défaut dans cette région frontalière française.

Enfin, ce projet de liaison permettrait au Gouvernement de concrétiser efficacement les promesses, lancées à la veille des élections législatives de 1973, et renouvelées il y a quelques semaines encore, en faveur des secteurs frontaliers fortement concernés par le dynamisme de nos voisins belges — surtout en raison des aides considérables accordées par l'Etat.

Compte tenu de ces propositions, je vous demande, monsieur le ministre du travail, d'agir en sorte que le ministre des transports et le ministre de l'équipement veuillent bien faire étudier le dossier des voies navigables du département du Nord et de la région Nord dans le sens souhaité par les élus régionaux et départementaux et aussi répondre rapidement — c'est ce que nous espérons — à notre demande d'entrevue. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.)*

M. le président. La parole est à M. Couderc.

M. Pierre Couderc. Monsieur le ministre du travail, mes chers collègues, tout au long du débat qui s'est instauré afin de définir les grandes lignes du VII^e Plan, nombreux sont les orateurs qui ont développé les aspects philosophiques, économiques et sociaux qui pendant les cinq années à venir présideront à l'avenir des Français.

Pour ma part, j'appellerai l'attention du Gouvernement sur quelques aspects du développement d'une région située au sud du Massif central, et tout particulièrement sur le devenir du département de la Lozère.

En premier lieu, je traiterai du désenclavement qui est vraiment la pierre de touche pour le maintien de la population dans ce département où le peuplement a subi une forte baisse depuis quelques années.

Vis-à-vis de régions qui connaissent un fort développement et qui bénéficient de moyens de communication multiples et variés, il en est d'autres qui sont en position d'inégalité.

Ce sont ces inégalités qu'il faut vaincre, notamment dans le sud du Massif central, secteur très mal desservi aussi bien pour les communications routières que ferroviaires.

Le 29 septembre 1975, assistant au Puy-en-Velay à la réunion du conseil régional, le Président de la République lui-même, qui connaît tout particulièrement cette région et les difficultés qu'elle éprouve pour survivre, a défini dans leurs grandes lignes les moyens à mettre en œuvre pour la sortir de son isolement. C'est de façon très ferme et précisément qu'il a évoqué les réalisations à effectuer en faveur de l'équipement routier et des transports ferroviaires.

S'adressant aux membres du conseil régional et également au Premier ministre, qui était en effet présent, M. le Président de la République a indiqué :

« L'effort portera donc d'abord sur l'équipement routier et l'essentiel me paraît devoir être de prévoir la traversée complète du Massif Central par une voie à grande circulation, c'est-à-dire une voie à quatre voies et à terre-plein central sur une plate-forme autoroutière. Je dis plate-forme autoroutière, et non pas autoroute car, en raison du coût des ouvrages, il n'est pas nécessaire, à l'heure actuelle, que, sur un tel tracé, tous les franchissements passent par des ouvrages à des niveaux différents : on peut parfaitement imaginer que, pour une partie de la traversée du Massif Central, il y ait des croisements à niveaux. Mais j'indique, monsieur le Premier ministre, car c'est vous naturellement qui suivez l'application de ce programme, que cette traversée doit se faire sur une plate-forme autoroutière, c'est-à-dire qu'il faut choisir un itinéraire et une implantation tels qu'il soit facile de transformer cette voie, le moment venu, en autoroute.

« Donc, un grand axe à quatre voies nord-sud, c'est-à-dire Clermont-Ferrand—Béziers, traversant l'ensemble du Massif Central sur une plate-forme autoroutière. »

Sans préjuger le tracé qui, dans l'esprit du Président de la République, doit résoudre les problèmes d'accès et de traversée qui se posent dans le département de la Lozère, il me paraît que l'axe Nord-Sud passant à proximité du chef-lieu, est le seul qui permettrait de parvenir à un désenclavement total.

Il est nécessaire également d'aménager les voies transversales, c'est-à-dire les routes nationales n^{os} 88, 107, 107 bis et 106. Elles relieraient, en effet, tous les points du département au grand axe routier nord-sud et l'on pourrait envisager alors les implantations artisanales ou industrielles susceptibles d'assurer le maintien de la population.

La région de France sur laquelle j'appelle l'attention, monsieur le ministre, est également mal desservie par les transports ferroviaires.

Comme exemple, je citerai le trajet Paris—Béziers. Voici déjà plusieurs années, à cette tribune, j'indiquais que sur ce parcours le train roulait à la vitesse moyenne horaire de 56 kilomètres environ. Actuellement, cette vitesse est de 58 kilomètres à l'heure. Il faut donc dix heures pour parcourir une distance de six cents kilomètres et se rendre en Lozère.

A l'époque, j'avais signalé aussi la désuétude du matériel mis en service sur cette ligne.

Je tiens à indiquer encore que les moyens mis au service des passagers sont insuffisants. Il est déplorable que plusieurs jours par semaine, au départ des grandes gares de Paris, un grand nombre de voyageurs ne trouvent pas de place assise dans les trains. Chaque semaine, j'assiste à ce triste spectacle qu'offrent les jeunes qui, faute de place, dorment allongés dans les couloirs ou assis sur leurs bagages, alors que leur voyage va durer plusieurs heures.

Malgré les nombreuses et pressantes interventions exercées auprès des hautes instances de la S.N.C.F. par nombre des élus des départements de l'Aveyron, de la Lozère et du Cantal, rien n'a changé.

Dans ce domaine encore, le Président de la République a demandé que des efforts importants soient entrepris afin d'améliorer les relations entre ces départements, Paris et les autres capitales régionales.

Enfin, je rappelle combien le département de la Lozère est sous-équipé pour la réception des émissions de la télévision. Son relief tourmenté rend très coûteux, je le sais, l'installation de relais ou de réémetteurs qui permettraient à tous ses habitants de bénéficier comme tous les autres Français des programmes télévisés.

Une étude récente a chiffré à 220 millions de francs le montant des investissements nécessaires. Il est impossible que le département le plus pauvre de France puisse en assurer le financement.

C'est pourquoi je vous demande, monsieur le ministre, que la solidarité nationale, au cours de l'exécution du VII^e Plan, s'exerce en faveur de cette région et de ce département déshérité auquel ses habitants demeurent très attachés, en dépit des difficultés auxquelles ils se heurtent parce que la qualité de la vie y est incomparable. *(Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)*

M. le président. La parole est à M. Gau.

M. Jacques-Antoine Gau. Monsieur le ministre du travail, mes chers collègues, « force est de constater que les problèmes de fond, qui seront ceux de la sécurité sociale au cours de la période 1976-1980, ne sont pratiquement pas traités par le projet de VII^e Plan ».

Cette appréciation sur le VII^e Plan, je la reprends volontiers à mon compte. Elle a été formulée par M. Bisson, député de la majorité, rapporteur spécial du budget de la sécurité sociale, dans les observations qu'il a formulées en annexe du rapport de M. Papon sur le projet de loi portant approbation du VII^e Plan.

Dois-je rappeler qu'en 1975 les dépenses de la sécurité sociale se sont élevées à 240 milliards de francs, ce qui représente 75 p. 100 du budget de l'Etat et 23,47 p. 100 de la production intérieure brute ?

A l'évidence, les problèmes posés par le financement de la sécurité sociale et par son budget commandent très largement l'équilibre général de la période 1976-1980. Pourtant rien dans le VII^e Plan n'ouvre de perspectives d'ensembles cohérentes dans ce domaine. Cela suffit à démontrer, me semble-t-il, l'absence de sérieux de la planification envisagée et du projet de VII^e Plan auquel la curence que je viens de mentionner enlève tout crédit. Le débat sur le Plan présente donc quelque aspect irréel.

Le silence du Gouvernement traduit-il une absence de politique ? Certes, nous constatons son embarras, qui se manifeste par des reports successifs de semaine en semaine — sans doute faudra-t-il attendre maintenant le mois d'octobre — du débat d'ensemble sur la sécurité sociale.

Néanmoins, au-delà de ces apparences, une politique se dessine en filigrane à travers le texte qui nous est présenté.

D'abord, dans le projet de loi portant approbation du VII^e Plan, les problèmes de la sécurité sociale occupent une place significative. Ils figurent, en effet, sous le titre « Maîtrise de l'inflation » et, plus précisément, dans le chapitre intitulé « Rétablir l'équilibre des finances publiques ». Cela marque bien l'esprit dans lequel le Gouvernement va aborder les problèmes de la sécurité sociale au cours des cinq années à venir.

L'examen du contenu du bref paragraphe consacré à la sécurité sociale permet de mettre en évidence quelques affirmations également très significatives. Il faudra procéder, indiquent-ils, à un réexamen des différents mécanismes de la protection sociale, de leur efficacité, de leurs incidences économiques et de leur financement. Vraiment, qu'en termes bien choisis ces choses là sont dites !

Par expérience, depuis dix-huit ans environ, nous avons appris ce que signifie le réexamen des mécanismes de la protection sociale. Les travailleurs gardent en mémoire le souvenir de celui de 1967.

Il n'y aura pas de budgétisation plus poussée, ajoute-t-on, en ce qui concerne la sécurité sociale. Celle-ci devra parvenir à l'équilibre financier grâce à ses ressources propres, ce qui signifie, si je comprends bien, que le Gouvernement renonce d'ores et déjà à donner une réponse satisfaisante, sur le problème des charges indues, aux travailleurs, à leurs organisations syndicales et, d'une façon plus générale, à tous ceux qui exercent des responsabilités dans la gestion de la sécurité sociale.

Que leur montant soit estimé à vingt ou vingt-cinq milliards environ — chiffre auquel sont parvenues la plupart des organisations syndicales — ou, plus modestement, à six milliards environ, chiffre fourni par la commission Grégoire que vous avez vous-même mise en place, les charges indues, qui déséquilibrent le budget de la sécurité sociale, n'en posent pas moins un réel problème.

Affirmer que les régimes de sécurité sociale doivent parvenir à l'équilibre financier grâce à leurs propres ressources, comme vous l'avez indiqué, signifie que le problème ne sera pas résolu.

En d'autres termes, selon toute vraisemblance, et sauf changement politique — qui pourrait bien se produire d'ailleurs au cours du VII^e Plan — la généralisation des régimes de sécurité sociale nous conduira, dès 1978, échéance que vous avez fixée vous-même, vers le système de protection minimum dont nous avions annoncé, en 1974, lors du débat sur la compensation démographique, qu'il était certainement la seule issue que vous trouveriez pour sortir des difficultés dans lesquelles votre Gouvernement s'enferme faute de vouloir s'attaquer aux causes véritables du déficit.

Nous devons donc nous attendre à une politique désastreuse. On continuera à exercer ce que j'appellerai un arbitrage implicite — en l'absence de politique volontariste, la V^e République, depuis dix-huit ans, réalise cet arbitrage en faveur — je revien-

drai tout à l'heure sur cette expression pour en montrer les limites — du système de santé, au détriment de la politique consacrée aux personnes âgées et aux familles.

Au sujet de la famille, un grand nombre de discours ont été prononcés ces derniers temps. En décembre dernier, par exemple, Mme le ministre de la santé faisait écho à des déclarations du Président de la République qui remontaient à quelques mois. Tout récemment, M. Valéry Giscard d'Estaing a pris la parole devant l'assemblée générale de l'union des associations familiales. De tous ces discours, que j'ai lus attentivement, que peut-on retenir, sinon quelques promesses et, surtout la certitude que le VII^e Plan ne proposera pas non plus de programme pour rattraper le retard considérable que le pouvoir d'achat des familles a pris au cours des années passées — des observateurs objectifs et modérés l'estiment à 35 p. 100.

Certes, pour les personnes âgées, le VII^e Plan comprend un programme d'action prioritaire tendant à favoriser un maintien à domicile. Le financement de ce programme sera d'ailleurs essentiellement à la charge des collectivités locales.

En fait, que peuvent attendre du VII^e Plan les personnes âgées ? Le million d'anciens francs promis pour la fin de 1977 ? Dans quelques jours, le Gouvernement va augmenter le minimum vieillesse dans une proportion d'environ 5,5 p. 100 ou 5,6 p. 100 : elle suffira tout juste à compenser la hausse des prix enregistrée depuis le début de l'année.

Les familles et les personnes âgées ont fait les frais de la « politique du chien-crevé-au-fil-de-l'eau » conduite depuis quinze ans dans le domaine de la sécurité sociale. Ces deux catégories sociales ne peuvent rien attendre du VII^e Plan, sinon peut-être, de temps en temps, quelques miettes, en fonction des échéances électorales qui surviendront pendant la période d'exécution.

Tout à l'heure, j'ai parlé d'une politique d'arbitrage implicite « en faveur » de la santé, et il m'a semblé à ce moment que l'expression « en faveur » convenait mal. Au fond, à l'examiner de près, la politique qui est conduite — et elle continuera à coup sûr — traduit l'impuissance des gouvernements successifs de la V^e République à s'attaquer aux véritables problèmes de la santé, essentiellement à celui qui pose la maîtrise des coûts.

Maîtriser les coûts ne signifie pas qu'il faille les réduire, comme on a tenté parfois de le faire et de rogner les avantages acquis par les travailleurs. Il s'agit, en fait, de rendre notre système de protection de la santé plus efficace et plus cohérent, de manière qu'il réponde enfin à ses objectifs véritables : il ne les a pas encore atteints, ni même approchés de façon significative.

Le système doit viser la réduction des inégalités devant la maladie et devant la mort. Tous les Français, notamment tous ceux qui travaillent, et surtout ceux qui sont de condition modeste, doivent pouvoir accéder aux soins en toute égalité.

A cet égard nous notons que la commission « santé et assurance maladie » du VII^e Plan a fait plusieurs analyses pertinentes et formulé diverses propositions dont certaines ne peuvent pas recevoir l'accord du parti socialiste au nom duquel je parle, mais dont d'autres sont intéressantes, notamment en ce qui concerne l'organisation du système de production et de distribution des soins. Or nous n'en trouvons aucun écho dans le projet de loi qui nous est soumis. Car le pouvoir ne veut pas et ne peut pas s'attaquer à des privilèges qu'il faudra bien un jour ou l'autre mettre en cause : l'industrie pharmaceutique dont les profits pèsent si lourd dans le coût de la santé ; le système de distribution des soins hospitaliers dans lequel — en dépit de déclarations ou de documents récents — l'hospitalisation privée à but lucratif occupe une place que nous voudrions voir limitée ou, à tout le moins, convenablement encadrée, pour éviter les déséquilibres actuels ; enfin le système de distribution des soins de la médecine pratique dans les villes où il faudra bien un jour ou l'autre abandonner la politique du laissez-faire, compte tenu de l'augmentation numérique considérable des médecins — 100 000 à l'horizon 1980 et 135 000 cinq ans plus tard.

Ce sont là des problèmes qu'il faudra bien résoudre, non pas en bouleversant autoritairement le système actuel, mais en y mettant un peu d'ordre et surtout en faisant en sorte que les professions médicales puissent évoluer, ce qui est aujourd'hui impossible.

Pour cela, il faudra — mais nous ne sommes pas surpris de ne rien trouver à cet égard dans le projet du VII^e Plan — faire sauter les verrous qui empêchent la médecine actuelle d'évoluer non pas vers une médecine nationalisée, mais vers une médecine sociale qui prenne vraiment en compte tous les problèmes de la santé...

M. Jean Bastide. Très bien !

M. Jacques-Antoine Gau. ... notamment la prévention, pour laquelle vous avez des projets mais pas de moyens, et la réinsertion sociale, si négligée aujourd'hui — deux aspects fondamentaux de la prise en charge du malade.

Monsieur le ministre, le silence du Gouvernement est à la fois la marque d'une impuissance à s'attaquer aux privilèges qu'il a reçus la mission de préserver et le camouflage d'un certain conservatisme dans un domaine où il faudrait faire preuve d'imagination et de volonté.

Une autre politique est possible. Nul n'en doute et les Français le savent. C'est celle que nous, socialistes, avons définie dans le cadre du Programme commun de gouvernement de la gauche et qui, en matière de prestations sociales, repose sur trois idées :

D'abord, revaloriser véritablement les pensions de vieillesse et permettre une meilleure organisation du départ à la retraite, notamment par l'abaissement de l'âge de départ à la retraite ; dans ce domaine, la mesure qui prendra effet le 1^{er} juillet et qui concerne certains travailleurs manuels ne constitue pas le point de départ sérieux qu'on aurait pu souhaiter ;

Ensuite, améliorer significativement, au cours des années qui viennent, la situation des familles, principales victimes de l'inflation, en revalorisant les prestations familiales, en les indexant sur les salaires, en prévoyant leur versement dès le premier enfant, bref en accordant aux familles une juste compensation de la charge que représente la présence d'un enfant au foyer, sans perdre de vue — François Mitterrand le rappelait avec force à cette tribune, il y a trois jours, mais il n'était pas le seul à le faire — que l'évolution démographique constitue un des principaux handicaps du VII^e Plan ;

Enfin, transformer les structures du système de santé, pour qu'elles soient plus efficaces et répondent mieux à l'objectif qu'il convient d'assigner, dans un pays comme le nôtre, à l'organisation du système de production et de distribution des soins.

Ces trois objectifs nécessitent, à coup sûr, que soit mieux défini — on le fait à peine aujourd'hui — l'effort de solidarité des Français. A cet égard, il faut faire preuve de courage, de détermination, et avoir la volonté de réduire les inégalités à travers les mécanismes de la sécurité sociale.

Le Gouvernement n'a pas les moyens politiques d'atteindre ces objectifs. Par conséquent, les Français, qui s'intéressent au VII^e Plan, car il les concerne tous, doivent comprendre qu'un changement politique profond s'impose. Seul un Gouvernement puisant ses sources dans une large adhésion populaire pourra, dans le respect des droits de tous et dans la recherche d'une justice sociale dont on parle beaucoup mais qui est encore fort éloignée, répondre à l'attente de notre pays. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)*

M. le président. La parole est à M. Maurice Cornette.

M. Maurice Cornette. Mesdames, messieurs, dans ce large débat sur le VII^e Plan, contrat offert à l'adhésion des Français et acte essentiel pour leur avenir, je m'en tiendrai au seul aspect du secteur agro-alimentaire, plus particulièrement de la transformation industrielle, pour rappeler ses caractéristiques, analyser la place qui lui est assignée dans le projet dont nous délibérons et enfin formuler un certain nombre de questions.

Situé en aval de la majeure partie de notre production agricole, le secteur agro-alimentaire en subit les aléas inévitables en matière d'approvisionnements et de fluctuations de prix. Situé en amont de la distribution sous ses diverses formes et des besoins quotidiens de centaines de millions de consommateurs, tant animaux qu'humains d'ailleurs, il constitue un point névralgique de pressions et de tensions dont les effets sur l'indice général des prix sont observés et traités tout particulièrement — quand je dis : tout particulièrement, c'est par euphémisme.

La place du secteur agro-alimentaire dans notre économie générale est importante tant par le nombre, la diversité, le chiffre d'affaires, les effectifs des entreprises que par leur localisation industrielle dans des bassins ruraux de production, la couverture quantitative et qualitative des besoins de nos marchés intérieur et communautaire et le rôle essentiel de ce secteur dans l'équilibre de notre balance du commerce extérieur.

Dois-je rappeler que la France est maintenant en ce domaine le second exportateur mondial après les Etats-Unis d'Amérique et que le volume des exportations de nos industries alimentaires a atteint, en 1975, 23 milliards de francs ?

La contribution de ce secteur aux si grandes priorités du VII^e Plan — dynamisme de l'économie, équilibre des paiements extérieurs, emploi, réduction des inégalités, qualité de la vie et développement de la recherche — est évidente. D'ont, logiquement, au nom de la cohérence nécessaire à toute planification, le choix du programme d'action prioritaire n° 1 — le dixième hélas ! dans le classement par ordre des crédits affectés — et du renforcement de la compétitivité du secteur considéré.

Cette priorité — plus globale, il est vrai — était déjà inscrite dans la loi portant approbation du VI^e Plan. Elle ne s'est malheureusement pas concrétisée autant que notre pays pouvait l'espérer, encore que d'indéniables progrès aient été accomplis. Toujours est-il que nous prenons le départ pour le VII^e Plan dans une épreuve à obstacles et avec un lourd handicap.

Pour les entreprises françaises, il s'agit d'accroître leur part de marché, tant en France qu'à l'étranger, et, par conséquent, de résister à la concurrence et de conquérir de nouvelles positions. La compétitivité est donc bien le mot clé. Mais être compétitif et exporter constituent un objectif affiché par tous les pays industrialisés ou en voie d'industrialisation et dans tous les continents. Il ne faut donc pas se leurrer ni se bercer d'illusions : exporter est difficile par nature et l'est bien plus encore quand le jeu de la concurrence est faussé.

Des remparts protectionnistes qui resurgissent, des bastions et cartels qui se reforment, des règlements communautaires bafoués, des manipulations monétaires devenant armes de commerce : tel est le contexte immitoyable et déloyal dans lequel nos entreprises doivent livrer bataille et dans lequel il nous faut assurer la trajectoire fixée pour le VII^e Plan au fil des budgets annuels, avec la volonté de surmonter les aléas. Cette volonté est largement partagée tant par les coopératives agricoles, qui jouent dans ce secteur un rôle considérable, que par les entreprises régies par le droit commun des sociétés. Leurs contraintes, structures, moyens et besoins de développement sont d'ailleurs, à maints égards, comparables.

Examinons les conditions de ce nécessaire accès à une meilleure compétitivité. Quelques-unes me paraissent primordiales et devront donc être remplies à tout prix :

Poursuivre l'effort de restructuration déjà accompli dans certaines branches, mais encore insuffisant dans d'autres ; le fait que des entreprises de tête parviennent à une bonne maîtrise du marché n'exclut, en aucune manière, le nécessaire développement des petites et moyennes industries spécialisées, d'ailleurs très largement porteuses de la haute renommée de la gastronomie française ;

Développer nos exportations de produits transformés, à valeur ajoutée supérieure à celle de nos trop occasionnelles exportations de vrac et surtout de nos liquidations en forme de braderie ; cela exige un renforcement de nos implantations commerciales à l'étranger et, à cet égard, les résultats de 1975 montrent que, toutes branches du secteur agro-alimentaire confondues, sur plus de 14 000 entreprises françaises, 199 seulement ont une implantation commerciale à l'étranger pour un chiffre d'affaires de 2 709 millions de francs, soit 14,2 p. 100 du chiffre d'affaires total des industries alimentaires ;

Développer aussi les investissements français à l'étranger et exporter non seulement des produits mais aussi des techniques, des capitaux et des hommes, afin de créer et de gérer des implantations industrielles extérieures ; là encore, en 1975, on ne compte que 36 entreprises françaises ayant des implantations à l'étranger pour un chiffre d'affaires de 150 millions de francs, ce qui est très faible ;

Promouvoir une politique de qualité, qui est un facteur indéniable de compétitivité durable pour les produits « France » et qui apporte une réponse aux légitimes aspirations des consommateurs ; sur ce point, il nous faudra être rigoureux dans le contrôle de la qualité mais aussi dans la lutte contre les campagnes de dénigrement systématique basées sur des analyses et des informations superficielles ;

Moderniser l'appareil de production, afin d'améliorer encore la productivité, les conditions de travail, les conditions sanitaires de fabrication ;

Développer la recherche en faveur des industries alimentaires ; en l'occurrence, il serait souhaitable que, dans le cadre

du programme d'action prioritaire n° 25 consacré au développement scientifique de notre pays, soit individualisée la part de la recherche-développement dans le domaine agro-alimentaire.

En effet, notre pays dispose, notamment à Marseille, Lyon, Nantes et Nancy, de plates-formes de qualité, tant en hommes qu'en équipements, qui pourraient, toutes, constituer de véritables instituts de recherche spécialisés de l'industrie alimentaire. Il s'agit surtout de mieux coordonner les actions quelque peu éparpillées de recherche et d'innovation menées par les entreprises, par les centres techniques professionnels et par les établissements du secteur public.

La contribution globale de l'Etat pour ce secteur précis devrait, au cours du VII^e Plan, être portée à 100 millions de francs par an et orientée plus spécialement vers le développement d'une industrie française d'équipement des entreprises agro-alimentaires, domaine où notre dépendance à l'égard de l'étranger est forte, et au moins pour certains matériels.

Enfin, les résultats déjà obtenus dans le secteur agro-alimentaire pour la réduction des disparités de salaires, de durée et de conditions de travail par rapport aux autres secteurs doivent être encore améliorés.

Mais, si la compétitivité d'une industrie est liée à la qualité et à la puissance des structures, à la valeur des hommes, à leurs conditions de travail et à leurs rémunérations, elle résulte fondamentalement des moyens financiers dont elle dispose.

Or, dans une hypothèse de croissance constante de la formation brute de capital fixe au rythme atteint pendant le VI^e Plan, soit 4,8 p. 100 par an, le taux d'autofinancement des industries alimentaires ne couvrirait les investissements nécessaires et l'accroissement des stocks qu'à concurrence de 65 p. 100 contre 70,5 p. 100 au cours du VI^e Plan.

Les résultats nets des entreprises sont d'ailleurs évocateurs : 0,6 p. 100 du chiffre d'affaires global en 1974 ; un accroissement de 47 p. 100 au cours de la période 1970-1974, l'indice général des prix passant, durant la même période, de 100 en 1970 à 144,3 en 1974.

J'ai rappelé, monsieur le ministre, que les espoirs sur le VI^e Plan ne s'étaient pas concrétisés. C'est pourquoi ce débat me conduit à poser des questions.

Quelle sera la part réservée au secteur agro-alimentaire sur les crédits de paiement affectés au programme d'action prioritaire n° 1 pour la somme globale de 3 378 millions de francs, et comment se traduira-t-elle dans chaque budget annuel, notamment en matière de renforcement de la compétitivité des industries alimentaires, l'un des cinq objectifs de ce programme, et ce par rapport aux dotations actuelles de la prime d'orientation agricole ?

Les actions n° 1 du programme d'action prioritaire n° 9, « Accompagnement à l'exportation », comportent des dispositions propres aux exportations de produits agricoles et alimentaires et d'autres moins bien définies, mais qui seraient particulièrement opportunes pour le secteur agro-alimentaire. Quelle sera la part de celui-ci dans le crédit de 3 780 millions de francs affecté au programme n° 9 ?

La priorité reconnue au secteur agro-alimentaire sera-t-elle prise en considération — comme je vous le demandais il y a un instant, monsieur le ministre — dans la mise en œuvre du programme d'action prioritaire n° 25, destiné à renforcer le potentiel scientifique du pays ?

La programmation des aides de l'Etat au secteur agro-alimentaire, priorité du VII^e Plan, sera-t-elle, dans son application, répartie sur l'ensemble ou sélective, sectorielle ou ponctuelle ? Et sur quels critères sera-t-elle fondée ?

Le retour à une progressive liberté des prix, prévu pour l'industrie française au cours du VII^e Plan — le démon nominaliste étant naturellement exorcisé — s'appliquera-t-il au secteur agro-alimentaire à raison même des contraintes que, pendant tant d'années, il a subies ?

Comment sera assurée l'application effective de l'interdiction des conditions discriminatoires de vente, confirmée par la loi d'orientation du commerce ?

Les dotations du Feoga aux investissements des industries alimentaires seront-elles renforcées ?

Les actions en matière de libération des prix et d'aides financières de l'Etat seront-elles alternatives ou simultanées, conjuguées et modulées ou non ?

Le nécessaire renforcement des capacités de financement du secteur est-il envisagé par l'intervention d'établissements spécialisés à des conditions particulières ou par l'intervention directe de l'Etat ?

Le Gouvernement a rappelé la nécessaire cohérence des temps des objectifs et des moyens que représente en fait la planification. Cette cohérence implique, pour le secteur agro-alimentaire, une action résolue du Gouvernement français auprès des instances communautaires afin d'améliorer la gestion des marchés et de l'adapter à une politique commerciale d'expansion sur les marchés des pays tiers, notamment — et cela est très important pour notre pays — par des contrats pluri-annuels.

Cette cohérence implique aussi que les efforts des entreprises, de l'Etat et de la Communauté soient étroitement coordonnés et engagent une réelle politique d'expansion française à l'étranger.

Priorité déjà dans le VI^e Plan, mais non réalisée, priorité sous les numéros 1, 9 et 25 dans le projet qui nous est soumis, le secteur agro-alimentaire français ne peut pas, monsieur le ministre, être déçu une nouvelle fois. Il constitue un de nos meilleurs atouts et nous devons le jouer résolument.

Respectueux des institutions et des prérogatives respectives de l'exécutif et du législatif, j'exprime néanmoins le souhait qu'un très prochain conseil interministériel précise les voies et moyens de la mission confiée au secrétariat d'Etat aux industries alimentaires.

Législateur, j'approuve le projet du VII^e Plan qui nous est soumis. Mais je veillerai à ce que les priorités qu'il comporte se concrétisent dans les budgets annuels.

Le secteur agricole et alimentaire est à la base de la quotidienne et universelle fonction de nutrition. Par nos efforts conjugués, il peut permettre la réconciliation des Français avec leur économie.

J'espère, monsieur le ministre, que vous apaiserez mes inquiétudes, que j'ai formulées sous forme de questions, peut-être trop nombreuses, sinon au cours de ce débat, du moins par une prochaine communication du Gouvernement. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. Cabanel.

M. Guy Cabanel. Le VII^e Plan restera dans l'histoire de la planification française comme le plan du téléphone.

En effet, les cent milliards de francs qui seront affectés à notre équipement téléphonique au cours des cinq prochaines années permettront très certainement de réaliser un progrès décisif tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

Pour le reste, le VII^e Plan est aussi celui de la continuité dans les intentions gouvernementales, régulièrement approuvées dans cette enceinte et qui s'affirment par la contribution au plein emploi, le maintien du dynamisme de l'économie, la recherche de l'équilibre de notre balance des paiements et aussi par la réduction des inégalités et l'amélioration de la qualité de la vie — ce sont là les principales rubriques des vingt-cinq programmes d'action prioritaires.

Mais, dans une certaine mesure, ce VII^e Plan est également celui de l'inquiétude car deux questions angoissantes viennent en effet à l'esprit : comment tenir le rythme de croissance élevé qui a été choisi — on parle de 5,5 p. 100 par an — sans réveiller l'inflation et comment inciter les Françaises et les Français, pour maintenir ce rythme, à investir massivement, et surtout dans les secteurs concernés par cette croissance ?

Enfin, le VII^e Plan éveille en moi un regret : il constitue une occasion à demi manquée pour le thermalisme français. L'élaboration d'un programme d'action prioritaire pour l'industrie thermique aurait permis, me semble-t-il, une stimulation et une large transformation de ce secteur.

Après s'être développé dans la deuxième partie du XIX^e siècle, le thermalisme français a en effet besoin d'une profonde rénovation pour s'adapter aux conditions d'un monde qui s'apprête à entrer dans le XXI^e siècle.

Le 13 juillet 1975, au Mont-Dore, le Président de la République a dressé un bilan lucide du thermalisme français. Evoquant cette industrie qui se caractérise par sa capacité, d'ailleurs inemployée, à créer de nouveaux emplois, par sa faible consommation d'énergie et aussi par son absence de pollution, il a regretté que le thermalisme n'ait pas participé à la croissance générale de l'économie française pendant les deux dernières décennies.

A l'analyse, on s'aperçoit que le thermalisme français n'a effectivement connu qu'une progression faible et heurtée pendant les vingt dernières années.

Plusieurs facteurs s'imbriquent autour d'une fâcheuse pluralité de tutelles administratives et ministérielles. Les difficultés du thermalisme, en France, sont liées aux prestations de de la sécurité sociale, à la conception actuelle de l'enseignement médical, à l'inadaptation des centres d'accueil et d'hébergement, à la vétusté de certains locaux de soins, à l'insuffisance des équipements de détente et, généralement, à l'absence d'un effort promotionnel soutenu.

Pourtant, le thermalisme est bien, comme l'a qualifié le Président de la République, une véritable industrie. Il se situe en effet, en volume d'activité et en chiffre d'affaires, au niveau de branches industrielles telles que celles du gaz, du verre ou des transports aériens; les trois milliards de francs annuels de chiffres d'affaires qu'il réalise englobent d'ailleurs le commerce des eaux minérales qui est indissociable.

Pourquoi cette industrie aurait-elle mérité un programme d'action prioritaire? Parce qu'elle répond fondamentalement à un certain nombre d'objectifs du VII^e Plan.

Le thermalisme peut contribuer à la création d'emplois. Dans un plan qui a l'ambition d'en créer un million, dont près de 850 000 dans le secteur tertiaire, le thermalisme peut favoriser un meilleur équilibre de la balance des paiements en retenant les curistes français tentés par certaines stations de pays voisins et en attirant une nouvelle clientèle étrangère. C'est d'ailleurs le rôle qu'il a joué brillamment avant 1939.

Le thermalisme peut encore réduire les inégalités, son caractère social n'ayant cessé de se développer depuis 1947, et contribuer à améliorer la qualité de la vie par un tourisme de santé et de détente. Mais pour cela, il exige un effort national de réflexion, de coordination et de stimulation administrative et financière.

En décembre 1975, en ma qualité de président du groupe parlementaire du thermalisme, j'avais déjà appelé l'attention du Gouvernement, par une question d'actualité, sur l'urgence d'une telle procédure. J'escomptais qu'un programme d'action prioritaire définirait les grandes lignes d'une telle concertation et affirmerait la nécessité d'opérations globales de rénovation des villes d'eau. Ces opérations globales, préférables aux opérations parcellaires, devraient porter sur l'ensemble des composantes de l'activité thermique et sur son environnement.

J'espère que par le biais de programmes d'actions prioritaires d'intérêt régional, les établissements publics régionaux concernés en raison de la richesse de leur patrimoine thermal pourront conduire une telle action. Je pense tout particulièrement à l'Auvergne, à la région Rhône-Alpes, à la région Midi-Pyrénées.

Mais cette procédure régionale, pour réussir à doter la France de l'équipement thermal moderne dont elle a besoin, n'aboutirait à rien sans l'affirmation d'une volonté nationale.

L'état d'esprit qui fut celui du Second Empire a permis, entre 1860 et 1880, l'extraordinaire développement de l'industrie thermique française, qui est restée la meilleure du monde jusqu'au milieu du XX^e siècle.

Aujourd'hui, des opérations globales s'imposent qui devraient être animées par une réelle volonté planificatrice et appuyées par un ensemble de moyens que l'Etat mettrait à la disposition des régions. Elles permettraient, j'en suis persuadé, le renouveau et le progrès décisif d'une branche d'industrie bien adaptée à la situation présente de l'économie française. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Hamel.

M. Emmanuel Hamel. Monsieur le ministre, mes chers collègues, quels que soient les efforts d'un Gouvernement, quelle que soit la lucidité de son analyse, le Plan, si parfait soit-il, est voué à l'échec si la nation n'adhère pas à l'analyse de la conjoncture économique et de la situation sociale que lui propose l'Etat et ne croit pas aux objectifs de réforme et de développement qu'il lui propose.

Le VII^e Plan, tel qu'il est rédigé, est-il à même de susciter l'adhésion des Français à l'œuvre de transformation de notre société par la réforme, pour plus de justice et dans la liberté maintenue, que souhaite et veut le Président de la République?

Pour avoir, au temps de ma lointaine jeunesse, participé à la rédaction du plan, je mesure la difficulté à laquelle se sont heurtés ceux à qui incombait cette lourde charge, je dirai même cet honneur.

Mais s'il me semble, à le lire, qu'un intellectuel peut y trouver la satisfaction que procure une juste analyse des problèmes qui se posent à notre société française dans le monde tel qu'il est, je crains que la plupart de nos compatriotes n'y perçoivent pas suffisamment le choix de ses priorités fondamentales, l'écho des préoccupations qui animent le Gouvernement ni sa volonté de transformation de la société.

Le Plan, tel qu'il est rédigé, ne précise pas avec assez de netteté, aux yeux de nos compatriotes, dans quel monde la France vit et va devoir accomplir les efforts qui lui sont proposés pour sa progression dans le maintien de son indépendance. Peut-être n'est-il pas trop tard pour rectifier le tir et placer les Français devant la réalité des efforts considérables qu'ils doivent accomplir pour que ce Plan soit une réussite.

Dans quel monde vivons-nous? Un certain nombre de caractéristiques le marquent: c'est d'abord un monde de tensions idéologiques et de pressions militaires. De ce point de vue, je m'étonne qu'à la différence du VI^e Plan n'ait pas été évoquée la conjoncture politico-militaire qui nous a obligés, il y a quelques semaines, à prendre la décision de porter, en 1982, les crédits de la défense nationale à 20 p. 100 du total des dépenses budgétaires.

Cette compétition entre les objectifs de développement civil et les impératifs de la sécurité n'ayant pas été évoquée avec assez de netteté, ces pressions idéologiques et militaires qui s'exercent sur l'Europe occidentale n'ayant pas été mises suffisamment en lumière, beaucoup de nos compatriotes ne comprendront pas pourquoi, dans le domaine des équipements sociaux par exemple, nous n'allons pas plus vite. Il fallait le dire et il fallait intégrer ces perspectives d'accroissement des dépenses militaires dans le Plan car il ne peut pas y avoir à cet égard deux plans distincts: un pour notre développement économique et un autre pour notre défense. Ils sont complémentaires et auraient dû être intégrés dans la même synthèse.

De plus, comme l'ont rappelé tour à tour deux des meilleurs orateurs de notre Assemblée, M. Debré et M. Mitterrand, nous vivons dans un monde où le système monétaire international instauré en 1945 est, en fait, brisé, en grande partie par la faute des Etats-Unis d'Amérique. Aussi la France n'est-elle pas à l'abri, pas plus qu'aucun autre pays d'Europe occidentale, quelle que soit la politique qu'il mène, des conséquences que peuvent avoir sur la stabilité des monnaies nationales et donc sur l'emploi et le niveau de vie des populations la suprématie retrouvée du dollar-papier, l'abandon de l'étalon or, les échanges erratiques, la pression des sociétés multinationales et des mouvements spéculatifs de capitaux.

Pourquoi le Plan n'a-t-il pas évoqué ces contraintes qui pèsent sur notre développement économique et auxquelles, hélas! quelle que soit sa volonté de maintenir notre indépendance dans la coopération le Gouvernement français, à lui seul, peut difficilement échapper?

Enfin, troisième élément du contexte international insuffisamment mis en relief par les rédacteurs du Plan, bien que le Président Giscard d'Estaing poursuive avec ténacité les efforts développés durant le septennat dramatiquement écourté du Président Pompidou pour relancer et approfondir l'unification européenne, la communauté économique et politique de l'Europe occidentale s'édifie avec une extrême lenteur.

La multiplicité des problèmes internes que connaissent nos partenaires de la Communauté européenne ne permet pas encore, parce qu'ils manquent de la volonté politique de hâter l'unification de l'Europe, la mise en œuvre de la politique économique européenne commune que nous appelons de nos vœux. C'est un frein au progrès social dans chacun des pays de la Communauté européenne. Il fallait le dire avec plus de netteté.

Dans un monde ouvert, les Français ne peuvent espérer voir augmenter leur niveau de vie si la France ne participe pas davantage au commerce international. Cela implique que nos prix ne se trouvent pas obérés par des charges sociales qui soient plus importantes que celles que supportent nos partenaires du Marché commun.

Il fallait expliquer plus nettement les difficultés qui vont naître des lenteurs constatées dans l'unification de l'Europe.

M. Rémy Montagne. Très bien!

74. **Emmanuel Hamel.** Un quatrième fait fondamental de notre environnement international n'est pas assez mis en relief par les auteurs du Plan, en notre époque de grande mutation mondiale. Les pays en voie de développement, trop longtemps méprisés, qui aspirent à la reconnaissance de leur dignité et à une plus juste répartition du revenu mondial, exercent une pression considérable sur les pays industrialisés et notamment sur la France qui, par son malheur, est l'un des pays dont les richesses du sous-sol sont les plus faibles et l'un de ceux qui dépendent le plus du monde extérieur pour l'approvisionnement en matières premières et en produits énergétiques.

Certes, le Plan indique bien que l'un des objectifs pour les cinq prochaines années est de réduire notre dépendance énergétique en abaissant nos importations de 74 p. 100 à 65 p. 100 voire 55 p. 100 de notre consommation nationale d'énergie. Cet objectif n'a pas été mis assez en relief.

Je crains donc que cette description insuffisante des réalités du monde dans lequel nous vivons ne compromette les chances de succès du Plan. Pourquoi ne pas avoir mieux expliqué à nos compatriotes l'environnement international de la France ? Il le faudrait pour susciter l'élan national de courage et d'ardeur sans lequel le Plan ne sera pas réalisé. Du point de vue du Gouvernement, cette insuffisance du rappel du contexte international me paraît être une erreur politique : expliquer aux Français les contraintes et les difficultés d'un environnement international dont nous ne sommes pas les maîtres permettrait au Gouvernement de se disculper de reproches qui lui sont injustement adressés. Il est trop facile sur certains bancs de cette assemblée d'attribuer à la politique gouvernementale la responsabilité de faits et de difficultés qui sont la conséquence du contexte international et des pressions extérieures auxquelles la France doit faire face.

D'autre part, et puisque ce plan doit prévoir les grands axes de l'effort à consentir dans les cinq ans qui viennent, il fallait prendre appui sur la réalité française telle que la ressentent nos compatriotes. A cet égard, la description par le Plan de la situation française actuelle est, à mon avis, insuffisante.

D'abord, il n'aurait pas été inutile de rappeler les progrès considérables qui ont été accomplis depuis vingt ans et qui ont fait suite à ceux réalisés précédemment. En effet, grâce à la stabilité de nos institutions, ils ont incontestablement été accélérés et, en dépit des imperfections de notre système économique, ils ont permis à notre niveau de vie de progresser plus rapidement que dans la plupart des autres pays du monde.

Léon Blum disait : « Le devoir de justice existe aussi vis-à-vis de nous-mêmes. » Il aurait donc été nécessaire de rappeler que dans une société qui se veut et qui est de liberté politique et économique, la croissance du niveau de vie est plus importante que dans les sociétés à économies planifiées. En effet, malgré le tableau idyllique que l'on nous en dresse, la presse de ces derniers jours nous a rappelé à quel point, dans certains pays proches et amis d'Europe orientale, une planification autoritaire, bureaucratique et totale conduit à des désordres beaucoup plus importants que ceux que peut connaître une économie libérale.

Il aurait fallu montrer que les expériences étrangères qu'évoquent nos collègues de l'opposition pour critiquer l'action et les résultats obtenus par le Gouvernement se traduisent, en matière de prix, de croissance et de progrès social, par des résultats beaucoup moins positifs que ceux auxquels la France, dans des conditions particulièrement difficiles, a pu atteindre.

Il aurait fallu rappeler que ce progrès économique a pu être accompli dans la liberté, ce qui est fondamental. On n'isole pas une perspective de croissance de son contexte politique et je déplore qu'il n'ait été davantage précisé que dans notre esprit, dans celui du Gouvernement et dans celui de la majorité qui le soutient, le développement doit se poursuivre dans un esprit de liberté.

Afin que vos perspectives de développement soient crédibles, vous auriez dû insister sur le caractère véritablement douloureux de certaines mutations que connaît et subit notre économie.

Comment susciter plus d'enthousiasme, comment encourager à plus d'efforts si, par certaines phrases, on ne donne pas l'impression aux Français que l'on comprend les difficultés matérielles qui sont les leurs et qui sont psychologiquement très vivement ressenties : crise du petit commerce, difficultés des petites et moyennes entreprises, problèmes de l'agriculture, aujourd'hui aggravés par la sécheresse, que le Plan ne pouvait prévoir, ce qui prouve d'ailleurs que, dans une économie comme la nôtre, soumise aux aléas de la conjoncture internationale et de la nature, il est impossible de planifier tout et de programmer sans tenir compte de ces incertitudes.

En outre, il eut été psychologiquement nécessaire de rappeler que les mutations douloureuses survenues dans certains secteurs économiques s'accompagnaient de disparités encore trop fortes dans l'éventail des revenus. Le Plan est un appel à l'effort, à la réduction des inégalités. Vous ne parviendrez à réduire les inégalités que si se développe le consensus, dont tous les orateurs ont parlé, qui implique une meilleure connaissance objective de la disparité des revenus.

Par ailleurs, pourquoi ne pas avoir rappelé qu'au cours des précédentes années un effort considérable s'est accompli ? Cela aurait donné plus de crédibilité aux objectifs de développement économique que vous proposez. Sans tomber dans les excès d'une propagande excessive que les Français ne supporteraient pas, mais par un souci de simple objectivité, le Gouvernement aurait dû rappeler l'effort qui a été consenti à la fin de la période d'exécution du VI^e Plan pour réduire les inégalités sociales.

Mais il faut hélas reconnaître que, dans notre pays, subsiste — ceux qui siègent sur certains bancs de notre Assemblée contribuent à l'entretenir — un climat de lutte de classes et de contestation plus que d'unité nationale sur les thèmes essentiels que nous propose le Plan.

Je pense que le Gouvernement ne parviendra à obtenir des Français l'effort indispensable à la réussite du Plan que si, par delà les appareils des syndicats et des partis politiques, il s'adresse directement aux Français, dans la lucidité, le calme, l'objectivité pour mieux faire appel à leur sagesse et à leur sens de l'effort et de la solidarité nationale, laquelle prendra d'autant plus d'essor qu'ils comprendront mieux la réalité de notre monde et les données de la situation française.

Autre élément fondamental : la place que doit trouver le développement économique de la France dans le contexte difficile des relations entre citoyens et administration. Certes, je mesure la difficulté des choix que vous avez dû opérer. Vingt-cinq programmes d'action prioritaire, c'est beaucoup ! Peut-être aurait-il été préférable de n'en retenir que quatre ou cinq et de traiter, dans l'un d'eux, de la nécessaire réforme de l'administration.

En effet, si vous ne parvenez pas à réformer les structures et l'esprit de cette administration, vous n'atteindrez pas les objectifs que vous visez. Une amélioration de la qualité de la vie, des équipements collectifs et de la participation des Français à l'effort national passe par une décentralisation accrue.

Je regrette que, dans le document de Plan qui nous est soumis, on n'ait pas davantage insisté sur la nécessité de reconnaître, parallèlement au développement nécessaire des institutions régionales, une plus grande autonomie aux collectivités locales. Toutes les dispositions d'ordre psychologique qui y figurent concernant une participation plus grande des Français à la réflexion sur leur propre avenir, sur la prise en charge des responsabilités collectives, devraient se fonder sur le développement de l'autonomie communale.

Considérons l'exemple de l'aménagement du territoire. Le Plan propose à l'imagination des Français certaines très grandes réalisations comme la liaison Rhin-Rhône. Cela fait partie de l'espoir collectif, mais, dans le domaine de la vie individuelle, il est incontestable que les maires et leurs conseils municipaux ne se voient pas reconnaître l'autonomie qui doit être la leur dans la prise en charge de l'avenir de leur propre collectivité.

Enfin — et c'est peut-être le phénomène le plus fondamental — la France connaît aujourd'hui un déclin démographique sur lequel divers orateurs, et notamment certains des plus prestigieux, comme M. Debré et M. Mitterrand, ont longuement insisté pour affirmer qu'il faisait peser un très lourd handicap sur l'avenir de la France, sur les possibilités de croissance du revenu national et d'amélioration de la justice sociale. N'est-il pas regrettable que la politique familiale ne soit pas apparue plus nettement comme la « priorité des priorités » dont avait parlé M. le Premier ministre lui-même.

Il est nécessaire d'établir un plan pour cinq ans. Mais à quoi cela sert-il si l'on néglige l'avenir pour le prochain quart de siècle ? Tout le Plan est soutenu par un espoir d'amélioration des conditions de vie des Français. On y parle d'abaissement de l'âge de la retraite et de la durée du travail, d'extension des prestations sociales à l'ensemble des catégories socio-professionnelles et à toutes les tranches d'âge. Tout cela sera impossible à réaliser si la dénatalité se poursuit.

Mais, plus important que le phénomène démographique, il existe une phénoménologie morale. Le VII^e Plan est établi alors qu'une crise de civilisation s'abat non seulement sur la France, mais sur tous les pays d'Europe, sur ceux de l'Europe occidentale

comme sur ceux du bloc de l'Est. Incontestablement, la famille peut constituer un pôle de stabilité, d'espoir et de générosité susceptible d'aider à atteindre tous les autres objectifs du Plan.

A cet égard, je note que les auteurs du Plan ont commis une erreur de présentation : au lieu de regrouper dans un même programme d'action prioritaire toutes les dispositions concernant la famille, ils ont inséré celles-ci dans plusieurs programmes, notamment dans le programme n° 14. Personnellement, considérant la France comme une personne morale dotée d'une âme, sans laquelle un pays n'est plus qu'un conglomérat d'intérêts matériels condamné à la décadence, au déclin et conduisant à la perte de l'indépendance, j'estime qu'il aurait été nécessaire de placer plus nettement en priorité la politique familiale avant toutes les autres, avant même celle de la recherche scientifique. En effet, dans vingt-cinq ans, même le développement de notre recherche scientifique et nos progrès industriels dans les secteurs de pointe ne nous épargneront pas le déclin et la dépendance si la politique de la famille n'est pas prioritaire. Le déclin démographique est mortel pour une nation.

Je regrette de ne pas mieux voir exprimée par les auteurs du Plan la priorité à accorder au fait familial. Après la déclaration faite cet été par M. le Président de la République sur la politique globale de la famille, après les propos tenus à cette tribune par M. le Premier ministre qui, à notre demande, avait affirmé que la politique familiale était la priorité des priorités, les rédacteurs du Plan — qu'ils me permettent de le leur dire en toute amitié — auraient dû donner plus nettement la première place à la politique familiale et annoncer qu'il devrait en être de même dans les plans futurs.

Monsieur le ministre du travail, n'y a-t-il pas, dans le texte du Plan, contradiction entre, d'une part, les objectifs ambitieux de progrès social qu'il définit, son souci de garantir le plein emploi et l'équilibre de la balance des paiements, condition de l'indépendance nationale et, d'autre part, son insuffisante description des efforts et sacrifices à consentir au cours des cinq prochaines années ?

Le plan que l'on nous soumet est bon. Certains l'ont critiqué, d'autres le critiqueront encore — notamment M. Bouloche avec son talent habituel — affirmant qu'il n'assume pas avec assez de vigueur les orientations de la politique de la France, qu'il ne fixe pas avec assez de précision un certain nombre d'objectifs, qu'il ne décrit pas avec assez de netteté les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre. Je ne pense pas qu'une telle objection soit fondée. En effet, je le répète, en raison des aléas de la conjoncture internationale, il est impossible, dans le monde d'aujourd'hui, d'établir un plan avec une grande précision.

Votre plan est bon s'il est considéré comme la description de la stratégie économique des cinq prochaines années. Mais il n'est pas totalement satisfaisant si on le considère comme un moyen d'élever le niveau de compréhension des Français quant aux problèmes qu'ils ont à résoudre.

Il est la description cohérente d'une stratégie économique intelligemment pensée, permettant d'assurer notre développement. Mais il aurait presque fallu en changer le titre, car il ne s'agit pas véritablement d'un plan comparable aux précédents, et il ne pouvait pas en être autrement.

Le VII^e Plan présente des avantages.

Il offre notamment celui d'exclure l'autarcie. Mais il n'exclut pas suffisamment aux Français les conséquences défavorables qu'aurait sur leur niveau de vie la politique esquissée sur d'autres bancs que ceux de la majorité. Car, hélas ! ce sont bien les nécessités de l'équilibre de la balance des paiements, équilibre qui suppose la compétitivité des prix français, qui freinent le progrès social.

En outre, il exclut les nationalisations qui, nous le savons, feraient peser sur l'ensemble de l'économie française des charges qui handicaperaient le progrès social et compromettraient nos possibilités de développement.

Il exclut aussi la dépendance, grâce à l'effort de développement qu'il prévoit pour les industries des secteurs de pointe, effort qui permettra à notre pays d'affirmer avec plus de netteté aux yeux du monde notre image de marque, celle d'un grand pays moderne.

Il exclut, de plus, la conséquence implicite de certaines thèses formulées sur certains bancs de cette assemblée : la suppression de la liberté d'entreprise.

Tout cela est très positif.

Mais il présente une grave lacune : il manque d'un certain tonus dans la rédaction et laisse apparaître, dans sa conception, une certaine contradiction puisqu'il n'insiste pas assez sur la

nécessité de l'effort. Je répète qu'il n'est pas possible, à mon avis, d'obtenir le progrès social évoqué dans le Plan sans un effort accru des Français. Il sera impossible d'atteindre les objectifs visés si on laisse accrédié l'idée que tous les Français vont pouvoir bientôt bénéficier d'une retraite avancée, de loisirs accrus, d'une durée du travail réduite, et que la pression fiscale pourra ne pas être augmentée.

Je pense que, si le Gouvernement n'a pas davantage insisté sur ce point, ce n'est pas par manque de courage, mais simplement parce qu'il a estimé que les Français étaient conscients de l'effort à fournir.

Les objectifs du Plan ne pourront être atteints que si les Français consentent des efforts beaucoup plus importants que ceux dont fait mention le document qui nous est soumis.

Il fallait donc, à mon avis, davantage mettre l'accent sur la vérité : d'abord, les mécanismes de l'inflation ne sont pas démontés. A juste titre, le Plan précise que le maintien de la croissance implique d'abord la maîtrise de l'inflation. Or celle-ci a une cause extérieure, à laquelle nous parviendrons mal à échapper, et une cause interne qui ne peut être éliminée que si le Gouvernement fait beaucoup plus appel à la discipline et à la solidarité des Français.

Certaines réformes sont nécessaires, que le Plan n'évoque pas. Certes, il ne peut parler de tout. Mais il passe sous silence — peut-être parce que l'étude de ces problèmes est confiée à la commission Guichard — les améliorations à apporter dans le domaine des finances communales ou de la décentralisation, notamment en faveur des communes. Il ne mentionne pas non plus cette nécessaire et si dure réforme de la sécurité sociale qu'il faudra pourtant voter. Il envisage la mise en œuvre d'une politique des revenus, mais pas avec la netteté qui permettrait de faire comprendre à nos compatriotes que, si nous voulons réaliser les objectifs du Plan, certaines promesses antérieures de ne pas augmenter la pression fiscale même à partir d'un niveau élevé de revenus ne pourront sans doute pas être tenues.

Enfin, comment parvenir à améliorer la qualité de la vie de l'ensemble des Français sans développer les équipements collectifs ? Mais comment développer les équipements collectifs au rythme que le Gouvernement souhaite sans freiner plus nettement le rythme d'accroissement de la consommation privée ?

J'ai eu l'impression, à lire le document, — mais peut-être l'ai-je mal lu — qu'il est la suite apparemment cohérente d'un certain nombre de vœux, mais qu'il ne met pas assez en relief la nécessité de créer un climat psychologique tel que les Français accepteraient de consentir des sacrifices pour atteindre les objectifs fixés.

Par ailleurs, en ce qui concerne les modifications à apporter aux structures économique, sociale, industrielle et agricole de la France, il aurait été nécessaire de mieux préciser certains objectifs.

Le maintien de l'activité dans les zones rurales est fondamental pour notre avenir national.

Comme nombre de pays, la France vit une mutation profonde de son économie. Elle a connu cette situation plus tard que d'autres, et de ce fait, l'évolution y est plus rapide. Elle connaît un changement très profond de ses structures sociales, qui se caractérise par une dévitalisation rapide des zones rurales.

Or, si l'on ne stoppe pas la décelération de l'activité dans les zones rurales, et si l'on ne fait pas de leur développement un objectif absolument prioritaire au même titre que la politique de la famille, nous continuerons à connaître des phénomènes d'urbanisation croissant à un rythme de plus en plus insupportable et nous risquons ainsi d'aller à l'encontre de la lutte, préconisée par le Plan, contre le déclin de la qualité de la vie dans les grands ensembles urbains. Nous n'avons pas l'impression, encore qu'il en parle, que le développement des zones rurales ait été l'une des préoccupations fondamentales des rédacteurs du Plan.

On pourra m'objecter que, dans certaines parties du Plan, est évoquée la nécessité de limiter le rythme de croissance des grandes unités industrielles, de multiplier la création des petites et moyennes entreprises, notamment dans les zones rurales. Mais il s'agit là de phrases en quelque sorte noyées dans un texte très volumineux.

De même que la politique familiale, essentielle sur le plan psychologique, le maintien des zones rurales aurait dû constituer plus nettement un des thèmes prioritaires et fondamentaux du document qui nous est soumis.

J'en viens maintenant au développement des petites et moyennes entreprises. Le Plan en parle, certes, mais pas avec la vigueur nécessaire. Or, sur le plan politique, au sens le

plus noble du terme, cet objectif est vraiment fondamental pour notre avenir et pour redonner confiance, non seulement aux chefs d'entreprise, mais aussi aux jeunes.

Le chômage pose un problème extrêmement douloureux, surtout lorsqu'il frappe des jeunes qui, dans l'impuissance de leur âge, ne trouvent pas la possibilité d'employer leurs forces vives. Or les petites et moyennes entreprises, par un climat et une politique plus favorables à leur essor, une assistance technique plus développée, la mise en œuvre de moyens financiers adaptés — non pas dans la facilité, mais dans l'effort — pourraient multiplier le nombre des emplois dans des proportions sans doute beaucoup plus importantes que ne pourrait le faire la grande industrie.

Ceux d'entre nous qui vivent aux frontières des zones rurales et des zones industrielles constatent actuellement qu'un nombre considérable de petites et de moyennes entreprises souhaitent embaucher mais hésitent à le faire et à se développer, et cela pour de multiples raisons. Il y a là un axe d'effort qui aurait mérité, dans le Plan, un développement beaucoup plus important.

Enfin, je me demande pourquoi, dans les perspectives de création d'emplois, on n'envisage de ne créer que 225 000 emplois supplémentaires dans l'industrie, petite, moyenne ou grande, au cours des cinq prochaines années? Cet objectif est-il compatible avec l'ambition de poursuivre l'effort industriel qu'avait entamé avec tant d'ardeur et de conviction le président Pompidou et de maintenir l'équilibre de la balance des paiements? N'est-ce pas contradictoire avec la politique de modération du rythme d'inflation et de développement de la politique sociale que le Gouvernement veut suivre, nous en sommes convaincus, afin de rendre notre économie plus puissante pour permettre plus de progrès social.

Vos perspectives envisagent la création de 850 000 emplois dans le tertiaire. N'est-il pas possible d'infléchir cette répartition pour augmenter le nombre de créations d'emplois dans l'industrie?

Monsieur le ministre, ce Plan, expression de la politique économique du Gouvernement, est, dans l'ensemble, incontestablement satisfaisant.

L'analyse qu'il fait de la conjoncture dans laquelle la France devra accomplir son effort est exacte. L'accord qu'il met sur les périls de l'inflation est juste. Le souci qu'il exprime, par une modification de la croissance qui ne pourra se poursuivre si elle ne se modifie pas elle-même, de résoudre le problème de l'emploi est justifié.

La générosité sociale qui abonde à travers toutes les pages du document qui nous est soumis nous conforte dans le sentiment que le Gouvernement s'emploie à traduire dans la réalité des faits la politique de réforme voulue par le Président de la République. Mais, personnellement, j'aurais souhaité, sans pour autant négliger l'effort important de ces 200 milliards de francs que le Plan s'engage à investir à travers ces noyaux durs que sont ces programmes d'action prioritaires, que le Plan fasse apparaître à nos concitoyens avec une plus grande netteté l'ampleur de l'effort national à accomplir dans une conjoncture internationale difficile dont vous n'avez pas décrit avec assez de précision les périls qu'elle fait peser sur la France.

Par nombre de ses aspects, le document décrit les perspectives d'une France rapidement plus heureuse, plus satisfaite, plus juste, aux ressources mieux réparties. Et je l'approuve. Mais ces objectifs ne seront pas atteints sans un effort beaucoup plus considérable de travail, de productivité, d'investissements, de réalisation d'équipements collectifs, donc effort d'épargne, d'économie pour l'Etat dans certains secteurs, d'accroissement des cotisations sociales dans d'autres, et effort d'accroissement de la pression fiscale, dont vous ne parlez pas ou à peine.

Je déplore enfin que parmi tous les objectifs que le document dépeint n'aient pas été placés en super-priorité la politique de la famille, le maintien des zones rurales, la création et le développement des petites et moyennes entreprises, la solidarité nationale. En effet, cette mise en priorité aurait été susceptible d'exercer sur les Français un choc salutaire, surtout si on leur avait rappelé, pour accroître la crédibilité du Plan, l'effort important réalisé depuis deux ans et les résultats satisfaisants obtenus dans bien des domaines. Sur le plan psychologique, c'était, avec l'affirmation d'un effort plus grand de solidarité nationale impliquant pour les privilégiés l'acceptation d'autres réformes et d'efforts accrus, les quatre éléments essentiels permettant d'atteindre tous les autres objectifs.

Vous ne parviendrez pas à juguler l'inflation sans un consensus national, qui serait né, je crois, de la priorité donnée, je le

répète, à la politique de la famille, au maintien des zones rurales, à l'essor délibéré des petites et moyennes entreprises, à l'effort de justice et de solidarité nationale.

Que ces erreurs dans la présentation — encore que je mesure à quel point il était difficile de rédiger ce document — ne diminuent pas votre volonté d'atteindre ces objectifs. Mais dites-vous bien, monsieur le ministre, qu'ils ne pourront être atteints que par un effort beaucoup plus grand que celui qu'un Français objectif, lisant votre document, a le sentiment qu'on lui demande.

Si le Gouvernement ne trouve pas le courage de faire appel à un effort accru, ce plan sera un échec. Mais vous n'obtiendrez cet effort, car les Français sont généreux et intelligents, que par un développement considérable non de la propagande, mais de l'information.

Sur le plan psychologique, c'est fondamental. Ce plan a été rédigé par des techniciens de l'administration qui ont imaginé nos compatriotes tels qu'ils les supposent et non pas tels qu'ils peuvent les voir quotidiennement, du fait de leurs fonctions à Paris. Les Français ne sont pas informés, monsieur le ministre. Combien de nos compatriotes savent par exemple qu'un emploi sur trois dans l'industrie dépend du commerce extérieur? Combien de nos compatriotes savent que déjà le budget de l'Etat atteint près de 320 milliards, chiffre considérable, et que, pour la première fois dans l'histoire économique et politique de notre pays, le budget social dépasse le budget de l'Etat, si bien que le total du budget de l'Etat, du budget social et du budget des collectivités locales préleve déjà plus de la moitié du montant des ressources nationales.

Hommes du Gouvernement, affrontés chaque jour à la nécessité de résoudre quotidiennement des problèmes qui émergent de la conjoncture ou qui naissent de votre volonté de transformer les structures, n'oubliez pas cette réalité fondamentale. Votre plan sera un échec, je le répète, si vous ne développez pas l'effort objectif d'information sur la réalité de la France d'aujourd'hui, ses résultats, ses difficultés et ses atouts. Ce qui fait naître mon inquiétude, c'est que ce document apparaît dans nos circonscriptions comme un document intellectuel insuffisamment stimulant parce que ses auteurs n'ont pas su donner à sa rédaction une tonalité humaine et spirituelle qui aurait suscité l'intérêt et l'adhésion des Français.

Sachez que nous sommes là pour vous soutenir dans votre effort, et j'ai peut-être répété le mot cent fois. Si vous ne trouvez pas les paroles et les gestes pour nous y entraîner, ce plan sera un échec, et ce serait très dommage pour la France, car s'il réussit, si les objectifs qu'il décrit sont atteints, notre pays accomplira incontestablement, au cours des cinq prochaines années, une mutation vers le progrès social dans la stabilité économique et la liberté politique, si bien que ces cinq années pourraient être une période heureuse de notre histoire, malgré les difficultés du temps. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. Emile Muller.

M. Emile Muller. Monsieur le président, monsieur le ministre, le projet de loi qui nous est soumis, portant approbation du VII^e Plan de développement économique et social, recueillerait certainement l'approbation unanime et enthousiaste de notre assemblée si celle-ci n'avait pas connu certaines déceptions au cours de l'exécution des plans antérieurs.

L'énoncé des buts à atteindre, dans une société avide de progrès, de plus de justice et de liberté, ne peut que nous confirmer dans la voie que mes amis et moi avons choisie: la transformation de notre société par la réforme, dans le respect des libertés.

Vues sous cet angle, les grandes orientations du VII^e Plan ne peuvent que trouver un accueil favorable auprès de tous ceux qui rejettent le collectivisme bureaucratique.

Il ne suffit néanmoins pas d'en rester aux déclarations d'intention; encore faut-il que tous ceux qui se déclarent favorables à la politique définie au long des cent quarante-neuf pages du document qui nous est soumis se comportent de manière à rendre crédible la finalité de l'entreprise.

Vous ne m'en voudrez pas de commencer par citer un extrait du chapitre III du document, intitulé « La vie des Français » et qui traite de la réduction des inégalités de revenus :

« Le premier moyen pour réduire les inégalités de revenus est de développer les actions déjà entreprises afin de mieux adapter le prélèvement fiscal direct aux capacités contributives de chacun.

« A cette fin, des efforts seront poursuivis dans deux directions : d'une part, la définition des ressources imposables sera améliorée, d'autre part, la lutte contre la fraude fiscale sera continuée.

« Le premier objectif sera atteint par l'inclusion dans le revenu imposable des gains qui ne sont pas taxés actuellement. Tel est le cas des plus-values réalisées sur la vente d'immeubles ou de valeurs mobilières. Le projet de loi portant imposition des plus-values effectivement réalisées est examiné au Parlement à la session de printemps de 1976. »

Cette affirmation vient à son heure pour me permettre de souligner que, si tous les engagements que vous, que nous allons prendre, en approuvant ce document donnent lieu aux mêmes difficultés que celles que nous avons connues ces dernières semaines, nous ne sommes pas près de transcrire dans la réalité les intentions du VII^e Plan.

Or il s'avère que la réussite de ce plan, et par là de la société libérale, dépend de son engagement dans la voie de la réforme qui passe en premier lieu par la réduction des inégalités existantes.

Beaucoup a été fait pour améliorer la condition ouvrière, et le récent débat sur l'imposition des plus-values pourrait faire penser que nous étions entrés dans la voie d'un certain capitalisme populaire.

Ne nous leurrions pas, mesdames, messieurs : si nous nous sommes préoccupés pendant ces semaines dernières des propriétaires de résidences secondaires, d'objets d'art ou d'autres valeurs mobilières, ce qui est d'ailleurs légitime, nous ne devons pas pour autant oublier qu'il y a encore dans notre pays des millions de Françaises et de Français qui ont besoin de la sollicitude de la nation, laquelle se doit de faire l'effort de solidarité indispensable pour garantir à chacun une existence digne de notre époque.

J'ajouterai que ce n'est qu'au prix de l'effort collectif — et je suis d'accord sur ce point avec l'orateur qui m'a précédé — chacun y contribuant d'après ses moyens, que nous arriverons à établir la paix sociale sans laquelle le plan qui nous est soumis ne restera qu'une hypothèse d'école.

J'aborderai maintenant, avant d'en venir à quelques préoccupations d'ordre régional, trois chapitres du programme qui nous est soumis.

La liaison fluviale mer du Nord—Méditerranée est l'objet du programme n° 6. Les crédits budgétaires affectés par l'Etat à ce programme s'élèveront à 1 550 millions de francs.

Ainsi se trouve honoré l'engagement des présidents de la République et des gouvernements successifs de doter la France d'une voie fluviale.

Nous ne méconnaissons nullement l'important engagement financier de la nation, mais cette voie fluviale sera source de richesse pour les générations à venir et donnera, j'en suis certain, une impulsion majeure au développement économique de toutes les régions de France.

Le programme n° 15 traite du maintien à domicile des personnes âgées. Mais les 480 millions de francs prévus sont très insuffisants pour réaliser les objectifs que s'est fixé le VII^e Plan, et le Gouvernement en est conscient.

Pour garantir au mieux l'opération, dont le cadre retenu convient fort bien, je demande que le maximum d'initiatives soient laissées aux collectivités locales et que les crédits disponibles soient des crédits d'accompagnement d'initiatives locales, dont la diversité n'a pas dû vous échapper.

« Humaniser les hôpitaux » est le thème du programme n° 19 qui vise à supprimer d'ici à la fin du VII^e Plan la quasi-totalité des chambres de plus de quatre lits et à augmenter les effectifs du personnel infirmier. Le Gouvernement entend consacrer à cette tâche 3 729 millions de francs.

L'effort financier, bien que substantiel, serait insuffisant s'il ne s'accompagnait pas d'un effort parallèle de la part des hôpitaux et des collectivités locales, ce qui se traduira par une augmentation des charges qui, elles-mêmes, se répercuteront sur les prix de journée. Puis-je demander au représentant du Gouvernement, dont la préoccupation est de freiner l'augmentation des prix de journée dans le cadre de la politique globale de lutte contre l'inflation, de tenir compte de cet impératif lors de la fixation des prix de journée dans les hôpitaux, afin de ne pas freiner l'évolution d'une humanisation indispensable de nos établissements hospitaliers ?

Si, d'entrée, j'ai souligné le scepticisme de certains quant à l'exécution du VII^e Plan, et cela au vu des résultats des plans précédents, il ne reste pas moins que les engagements pris par la

plus haute autorité de l'Etat lors de ses déplacements en province — et je pense aux propos que M. le Président de la République a tenus dans son discours à Colmar le 28 mars 1976 — avaient fait naître un grand espoir en Alsace, qui se voyait enfin reconnaître son caractère spécifique de région frontalière confrontée aux économies très vigoureuses de ses voisins suisses et allemands.

Vous ne serez dès lors pas étonné, monsieur le ministre, si je vous rappelle aujourd'hui les engagements pris, à un moment où les options du VII^e Plan se précisent, et si je vous fait part des problèmes, essentiellement financiers, que nous rencontrons dans la concrétisation de certaines opérations pourtant vitales pour l'avenir économique de notre région.

Comme l'a si bien dit M. le Président de la République, il ne peut y avoir de développement économique sans développement des infrastructures. A cet égard, un effort important reste à faire en Alsace, particulièrement dans le sud de cette région.

J'ai déjà souligné la nécessité de réaliser au plus tôt la liaison fluviale Rhin-Rhône ; je n'y reviendrai pas. Mais j'insisterai sur la nécessité de développer les voies de communication routières. Une liaison routière Nord—Sud assurant mieux l'unité alsacienne, est indispensable. Des engagements avaient été pris à cet égard ; j'espère qu'ils seront tenus.

Toujours sur le plan des communications, une autre préoccupation agite les élus du sud de l'Alsace. Il s'agit du développement de l'aéroport international Bâle-Mulhouse.

Le projet d'agrandissement des pistes, indispensable pour l'admission des long-courriers, bute actuellement sur des difficultés provenant de nos partenaires suisses. Il est permis d'espérer que cette affaire se résoudra prochainement. Si tel ne devait pas être le cas, une concertation inter-gouvernementale pour l'application de la convention franco suisse de 1948 sera nécessaire.

Ces problèmes feront sans doute l'objet de discussions entre les deux gouvernements. J'espère que ces discussions aboutiront ; en effet, les prolongements financiers se situent non du côté français, mais du côté suisse.

La réalisation de ces infrastructures devrait avoir une incidence vitale pour l'économie de notre région. Pourtant, celle-ci est, dans les circonstances actuelles, encore trop axée sur une industrie peu génératrice d'emplois tertiaires. Le développement de ce secteur doit être considéré comme prioritaire ; mais, lorsqu'il s'agira de passer à l'exécution, il conviendra de tenir compte des nécessités de cette région.

Je vous rappelle, monsieur le ministre, que nous avons saisi M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, et M. le ministre de l'industrie et de la recherche du problème du classement de Mulhouse et de sa région comme pôle de recherche.

L'existence à Mulhouse de laboratoires de recherche en plein développement, tels que ceux de l'école supérieure de chimie de Mulhouse, le centre de recherche sur la physico-chimie des surfaces solides relevant du C.N.R.S. et le centre de recherche textile affilié à l'industrie textile de France, militerait en faveur d'un tel classement.

Je ne reprendrai pas le thème du développement universitaire indispensable pour le développement économique de cette région. J'ai eu l'occasion, lors d'une question orale sans débat, d'en saisir Mme le secrétaire d'Etat aux universités.

Parallèlement à la naissance et à l'affirmation de cette université, il faut créer — nous en sommes conscients — des conditions qui permettent de s'appuyer sur un tertiaire de haut niveau. A cet égard, la moyenne des emplois tertiaires dans notre région se situe bien au-dessous de la moyenne nationale.

Nous envisageons, s'agissant des liaisons université-économie, de créer un ensemble d'organismes — certains sont déjà en partie en place — se consacrant aux recherches, aux essais et aux mesures sur les produits et nous avons l'intention de créer un centre européen pour concepteurs industriels ; en outre, un organisme de formation axé sur la gestion des affaires internationales et du commerce extérieur est actuellement aussi en gestation.

Je souligne, à l'intention du Gouvernement, que les collectivités locales sont, bien sûr, prêtes à accompagner l'effort de la nation, dans la mesure où l'Etat voudra bien apporter sa propre contribution dans le cadre de programmes d'actions prioritaires dont l'initiative a été prise au plan départemental.

Mais le développement économique ne constitue pas le seul souci des responsables locaux. Pour notre part, nous nous préoccupons aussi de la qualité de la vie. Les formes nouvelles de

commerce ont eu pour effet de dévitaliser les centres-villes ; il est donc indispensable, un programme ayant été préalable à cet égard, que le Gouvernement y apporte son attention dans le cadre de l'exécution du VII^e Plan.

En guise de conclusion, je voudrais, monsieur le ministre, attirer votre attention, une nouvelle fois, sur l'insuffisance de vos propositions en ce qui concerne les collectivités locales.

Je m'élève donc contre l'affirmation contenue *in fine* dans le document sur le Plan, page 69, selon laquelle « ces actions... » — la répartition des ressources globales transférées par l'Etat aux collectivités locales, dit le document, tiendra mieux compte de leur situation particulière — « ... seraient vaines si les collectivités ne consentaient pas comme les administrations centrales un effort plus poussé de rigueur et de relativité dans leurs décisions d'investissement ».

Je ressens, en tant que responsable local, une telle affirmation comme un affront. Non seulement vous n'avez pas — et en disant « vous », je m'adresse aux gouvernements respectifs qui se sont succédé depuis plus de vingt ans — respecté vos engagements, mais vous imputez aux collectivités locales la responsabilité de vos propres faiblesses.

Vous avez tort et — je le dis comme je le pense — j'ai bien peur que les élus locaux, lassés des promesses répétées, ne viennent, un jour, ajouter aux difficultés qui assaillent la nation sur le plan économique et social, celle d'une crise profonde de ceux qui, jusqu'à preuve du contraire, sont les meilleurs garants de nos libertés.

Après le congrès de l'association nationale des maires de France, les actions entreprises par l'association des maires des grandes villes ou par l'ensemble des organismes parallèles, quelles soient gouvernementales ou non, devraient vous faire mesurer la portée, non pas d'une bataille, puisqu'elle serait dommageable à l'intérêt de la nation, mais d'une concertation qui maintenant s'impose d'une manière décisive.

Faute de reconnaître ce fait, vous exposerez, monsieur le ministre, le pays aux pires difficultés, dont nous n'avons que faire à un moment où le peuple français est confronté au problème du choix de société, qui sera le thème central de toute la vie politique française des prochaines années.

L'adoption d'un plan équivaut à un engagement. Ceux qui, demain, refuseraient les moyens nécessaires pour sa réalisation, endosseraient une lourde responsabilité.

En ce qui nous concerne, mes amis et moi, nous l'approuvons sans réserve et veilleront à ce qu'il soit respecté dans sa lettre et qu'il soit appliqué. Sans quoi, je crains, monsieur le ministre, la société libérale, faute de pouvoir se reformer elle-même, disparaîtra à plus ou moins longue échéance, entraînant avec elle ce que nous possédons de plus cher, nos libertés sous toutes leurs formes. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.*)

M. le président. La parole est à Mme Crépin.

Mme Aliette Crépin. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, avant de parler du VII^e Plan, rappelons que l'un des objectifs du Plan précédent était de mener à bien en première urgence l'aménagement des vallées, afin de relier les grands ports maritimes aux zones fortement industrialisées de l'intérieur du territoire.

Il avait même été prévu, pour développer l'hinterland du Havre et de Rouen jusqu'à la Picardie, d'inscrire, dans une première étape, un crédit pour la mise à grand gabarit de la voie navigable entre Compiègne et Berry-au-Bac ; cette action devait, dans une seconde étape, s'étendre jusqu'à Reims.

Mais à l'heure actuelle, à l'est de Compiègne, seuls peuvent circuler les bateaux de 350 tonnes maximum.

Que pouvons-nous donc espérer du VII^e Plan en faveur des voies navigables ?

Tout en reconnaissant que la France a été longtemps handicapée par leur développement modeste, on parle peu de ce mode de transport.

Certes, dans le chapitre I^{er} du projet portant approbation du VII^e Plan, et intitulé : « Renforcer le dynamisme de l'économie », le programme d'action prioritaire n° 6 vise à « assurer la liaison fluviale mer du Nord—Méditerranée ». Il est doté de 1 550 millions de francs de crédits, auxquels s'ajoutent les participations des collectivités locales et des établissements publics intéressés.

Mais c'est le développement de la navigation à grand gabarit sur le Rhône et la Saône, après l'achèvement des travaux en cours, puis le franchissement du seuil de Bourgogne par le canal de la Saône au Rhin qui demeurent les objectifs principaux du VII^e Plan. Pourquoi privilégier cette liaison qui ne sera d'ailleurs probablement pas assurée au terme de ces cinq années ? Pourquoi ne pas poursuivre la politique d'aménagement des vallées qui a été prônée avec tant d'ardeur lors de la préparation du VI^e Plan ?

Les avantages des voies navigables semblent pourtant assez clairs. En Picardie, par exemple, elles sont particulièrement utiles pour le transport de marchandises lourdes ou de fort volume, comme les pièces industrielles, ainsi que pour les produits agricoles, tels le blé ou le sucre. De plus, elles sont d'un faible prix de revient et consomment peu d'énergie. Pourquoi, dès lors, ignorer cet argument économique ?

Ce mode de transport en site propre est d'autant plus apprécié que, dans cette région, les échanges sont très denses. Il perd toutefois de son intérêt si les voies fluviales atteignent leur point de saturation ou si elles débouchent sur des goulots d'étranglement. C'est ainsi que les convois de 4 000 tonnes s'arrêtent à Compiègne et ne peuvent gagner ni le Nord, ni l'Est.

Loin de ne servir qu'au transport, ces liaisons demeurent un excellent outil pour l'aménagement du territoire. Il est certain, par exemple, que la mise à grand gabarit des liaisons Seine—Est et Seine—Nord, qui sont déjà rentables, provoquerait à coup sûr de nombreux effets induits : création de ports, d'usines, de zones industrielles, donc d'emplois proches de centres urbains en expansion comme Compiègne et Soissons.

Les aménagements de la vallée de l'Aisne et de l'Oise sont un des atouts indispensables pour le développement et la bonne structuration des deux régions à la charnière du Bassin parisien : la Picardie et la Champagne-Ardenne.

M. Rémy Montagne. Très bien !

Mme Aliette Crépin. Les collectivités locales et les responsables des chambres de commerce et d'industrie, et des chambres d'agriculture, comme d'autres organismes, sont parfaitement conscients de la rentabilité de cette liaison et des conséquences favorables de ce premier tronçon Compiègne—Reims, qui est prêt, tout au moins sur le papier.

A plus long terme, le prolongement de cet axe vers l'Est faciliterait le désenclavement tant attendu de la Lorraine. L'hinterland du Havre et de Rouen s'étendrait au-delà des 400 kilomètres actuels.

Enfin, il semble indispensable que les grands ports français soient reliés au réseau fluvial européen à grand gabarit. Nous nous devons de développer, à tout prix, notre commerce extérieur. Si les voies fluviales sont un des plus anciens moyens de transport, elles demeurent adaptées aux échanges de nombreux produits pondéreux. Nos voisins européens ont compris tout leur avantage et mènent depuis de nombreuses années une vigoureuse politique d'aménagement des voies navigables et des ports. Par rapport à l'ensemble du trafic effectué par les trois moyens de transport terrestre, le trafic fluvial représente environ 40 p. 100 du tonnage transporté aux Pays-Bas, 20 p. 100 en Belgique, 10 p. 100 en République fédérale d'Allemagne et 5 p. 100 seulement en France.

Ainsi, les voies navigables de nos voisins sont mieux adaptées à un trafic moderne ; plus rentables, elles permettent des prix plus compétitifs, à ce point, par exemple, que les sables de Picardie sont concurrencés par ceux du Rhin, compte tenu des frais de transport.

Une politique fluviale cohérente servira, je le répète, les objectifs principaux du VII^e Plan. Aménager des voies fluviales comme Seine—Est et Seine—Nord, c'est développer le retour à l'équilibre de notre balance commerciale ; mais c'est aussi participer à l'aménagement du territoire, lequel s'avérera indispensable pour le retour au plein emploi. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Guéna.

M. Yves Guéna. Dans ce débat nous aurons entendu de nombreux discours à l'occasion du Plan, mais finalement bien peu sur le Plan.

Peut-être tomberai-je moi-même dans ce travers. Je vais cependant essayer de l'éviter et je vous prie de m'excuser si j'y tombe.

Je commencerai par une affirmation et deux constatations.

Mon affirmation, c'est qu'un plan est nécessaire. Certains, par conviction ou par réalisme, pensent que dans une économie de marché, il est inutile. Ce n'est pas l'avis de l'union des démocrates pour la République.

Il n'est pas de grand dessein politique, qui ne soit soutenu par une ambition économique.

Cette ambition s'exprime par le Plan : sans lui, sans les obligations que nous nous sommes imposées à nous-mêmes à travers lui, la France n'aurait ni industrie nucléaire, ni industrie aéronautique, ni industrie informatique, et nos entreprises ne seraient plus aujourd'hui que les sous-traitantes des grandes industries américaines.

Sans le Plan, l'orientation des investissements français et le contrôle des investissements étrangers seraient inexistantes ou arbitraires, et c'est l'indépendance de la France qui serait compromise.

Ma première constatation est que la fin de la crise est désormais sans doute plus qu'une espérance. Même en étant très prudent, on note que les derniers indices, dans notre pays et à l'étranger, font apparaître une forte progression de l'activité économique. Signe marquant en France : les courbes de l'emploi, depuis quelques mois, se sont inversées. Le VII^e Plan doit essayer de donner à cette reprise un caractère durable et solide.

Je constate encore que la crise aura rendu au planificateur un grand service. Elle l'oblige à plus de simplicité, pour être plus convaincant.

Les Français ont toujours mal compris les arcanes, les cheminement de procédure et le langage trop souvent ésotérique du Plan. C'est vrai également pour de nombreux députés, dont je suis.

Le VII^e Plan est donc marqué par deux préoccupations majeures : le retour au plein emploi et la maîtrise de l'inflation. Mais il n'aura de sens que s'il constitue une étape importante dans l'amélioration des conditions de vie de tous les Français — du moins est-ce ainsi que je l'ai compris.

Sans doute cette formulation est-elle simple. On me permettra de la préférer à la lourde machinerie des derniers plans.

L'emploi doit rester une de nos grandes préoccupations, et nous le savons depuis longtemps. D'abord parce qu'il est le souci essentiel de tous les Français ; ensuite parce que notre évolution démographique nous oblige, pour le moment, à prévoir chaque année un nombre d'emplois nouveaux élevé pour accueillir toute la population disponible en âge de travailler — souhaitons seulement que cette contrainte demeure pour l'avenir ; enfin, parce que dans notre économie complexe, à mesure que les fonctions se multiplient, que les qualifications professionnelles se diversifient, l'adaptation permanente des offres et des demandes devient de plus en plus délicate, de moins en moins spontanée.

Si nous voulons retrouver le plein emploi au cours de l'exécution du VII^e Plan, nous devons nous en donner les moyens. Ce sera une rude tâche, mais elle peut aboutir.

Il nous faut d'abord rechercher une croissance forte qui, seule — toutes les analyses le démontrent, et le bon sens d'abord — nous permettra de créer les emplois productifs et notamment les emplois industriels nécessaires. Il est révolu, le temps où certains rêvaient aux prétendues beautés de la croissance zéro. Une expérience d'une année aura suffi à nous écarter de cette utopie à l'envers. C'était une rêverie de riches ; elle s'est envolée devant les réalités de l'existence.

Créer des emplois industriels ne signifie pas que nous entendons négliger la possibilité d'en créer d'autres. Mais il faut se rappeler que ces créations ne seront économiquement supportables que si elles demeurent en rapport avec la création d'emplois dans les activités directement productrices. C'est un autre rêve qu'il faut écarter que le développement du seul secteur tertiaire puisse être source autonome d'enrichissement pour le pays.

Certains reprocheront à ce projet de retenir un taux de croissance cependant trop faible. Mais ne cédon pas à la mythologie d'une croissance « à tout va ». Nous demeurerons très largement dépendants du contexte extérieur et notre marge d'initiative, si elle n'est pas négligeable, n'est pas non plus illi-

mitée. Surtout, une croissance ne peut être satisfaisante que dans la mesure où elle est réellement équilibrée ; or, plus la croissance est forte, plus les risques de déséquilibre sont grands.

On nous explique que la croissance, même forte, ne pourrait assurer à elle seule le plein emploi. En réalité, je ne suis pas convaincu par les experts qui avancent que la France, même si elle atteint le taux de croissance prévu, continuera à souffrir d'un important sous-emploi.

Une telle idée est sans doute fautive, et en tout cas dangereuse.

Mais je sais aussi qu'il faudra mener parallèlement des actions spécifiques dans le domaine de l'emploi pour revaloriser le travail et améliorer le fonctionnement de ce marché du travail. Un programme d'action prioritaire a d'ailleurs été consacré à ce problème pour marquer toute son importance.

D'autre part, l'adaptation des demandes d'emploi aux besoins ne pourra se réaliser que si nous portons une attention particulière aux problèmes de la formation, initiale ou continue.

Le VII^e Plan nous convie à une véritable bataille en faveur de l'emploi. Laissons-là les chants de désespérance. Cette bataille peut être gagnée à condition qu'on ne la perde pas à terme sur un autre terrain, celui de l'inflation.

Malheureusement, nous entrons dans le VII^e Plan avec une inflation trop élevée par rapport à celle qui est observée chez nos partenaires étrangers.

Depuis soixante ans elle est le mal français. Nous aurions d'ailleurs trop tendance à nous en accommoder, même, je le crains au niveau du Gouvernement. Certains y voient un mal nécessaire qui serait la condition de l'expansion. D'autres s'imaginent avoir trouvé le moyen de se prémunir contre ses effets. De telles attitudes sont irréalistes.

Il faut assurément s'astreindre à des disciplines. L'équilibre des finances publiques en est une et il est en France une condition nécessaire de la lutte contre l'inflation même si certains pays peuvent s'en passer. Mais ce n'est pas une condition suffisante ; il faut y ajouter la maîtrise du budget social de la nation, le contrôle de la création monétaire et du crédit ainsi que le développement de l'épargne des ménages.

Enfin, un effort en vue d'une maîtrise collective des revenus doit être poursuivi et même accentué, la règle étant bien qu'on ne peut distribuer en revenu plus que ce qui est produit. Comment traduire, dans les faits, cette évidence ? Comment faire entendre que politique des revenus ne signifie pas seulement police des salaires ? C'est très facile à dire à la tribune mais c'est beaucoup plus difficile à faire, je le sais, monsieur le ministre.

Qui donc accrochera le grelot au cou de Rodilardus ? Ce n'est point aisé.

« Ne faut-il que délibérer,

« La cour en conseillers foisonne ;

« Est-il besoin d'exécuter,

« L'on ne rencontre plus personne. »

Je suis donc convaincu qu'il est nécessaire de parler clairement au pays, que les Français sont capables d'entendre cet appel et que le Premier ministre est apte à trouver les mots qui porteront. N'oublions pas que l'inflation est l'ennemie mortelle du plan.

Certes, 1975 fut une moins mauvaise année que la précédente mais bien médiocre cependant et 1976 montre que ces modestes résultats encore fragiles peuvent être remis en cause. Il faut redoubler d'efforts car cet opium de l'inflation est pernicieux et les réveils en sont douloureux. Quand les frontières sont ouvertes on ne peut pas tricher et c'est pourquoi il est bon que le Plan ait écarté toute tentation de repli de la France sur elle-même. C'est notre grande discipline.

Pour rendre acceptable et possible l'effort qu'il leur demande, le VII^e Plan doit constituer une étape importante dans l'amélioration des conditions de vie de tous les Français.

Naturellement, les insatisfactions dans ce domaine sont nombreuses car elles sont liées à l'évolution rapide de notre mode de vie, qui fait éclore les besoins. Le progrès, fruit de l'effort de tous, appelle une répartition plus équitable, j'ose même dire plus égalitaire, des richesses nouvelles du pays.

Des améliorations sont assurément nécessaires dans le domaine des conditions d'emploi et de travail où les tensions sont de plus en plus durement ressenties. Il faut poursuivre notre effort

pour accroître la sécurité et réduire la pénibilité du travail. Des mesures significatives devront être prises au cours des prochaines années pour réduire sa durée et aménager les conditions de départ à la retraite.

L'objectif de réduction des inégalités de revenus, maintes fois affirmé, doit être poursuivi. Il est possible de franchir un grand pas dans ce sens, en recherchant notamment une évolution plus différenciée des rémunérations par un relèvement des salaires les plus bas, en particulier ceux des travailleurs manuels.

Les Français attachent une importance croissante aux conditions de leur vie quotidienne et à l'amélioration de leur cadre de vie. Bien des actions sont possibles dans ce domaine mais il convient de mettre d'abord l'accent sur la qualité de l'habitat, l'amélioration du fonctionnement des services collectifs et la protection de l'environnement naturel.

Une attention toute particulière doit être portée aussi à la famille. Il n'est pas inutile de le répéter à cette tribune. Cellule première de la vie quotidienne des Français, il importe de la protéger et de l'aider à s'épanouir : notre évolution démographique et le bonheur des Français en dépendent. Des mesures spécifiques sont certes nécessaires pour améliorer les prestations. Mais je rappelle ici ce que l'union des démocrates pour la République a déjà demandé avec insistance : une politique globale de la famille, c'est le bonheur des Français et c'est l'intérêt de la France.

Il en va de même avec les personnes âgées, pour qui, grâce aux efforts considérables accomplis depuis dix ans, l'action doit désormais porter moins sur les revenus eux-mêmes que sur la sécurité, la protection et les conditions de vie.

Un plan ne doit pas être seulement la traduction de souhaits objectifs : s'il veut être une ardente obligation, il y faut une volonté. C'est pourquoi je note avec intérêt l'effort qui est engagé pour la première fois afin d'assurer une meilleure liaison entre le budget et le Plan et de permettre une exécution rigoureuse et sélective du contenu de ce dernier.

Dans les domaines essentiels, sont prévus des programmes d'action prioritaires comportant des engagements précis et qui devraient être respectés, quelles que soient les circonstances.

C'est une bonne intention, c'est un bon signe. J'ose dire que le rôle du Parlement, et notamment de notre groupe, sera de veiller à ce que cette intention ne reste pas lettre morte.

Elaborer un plan, c'est toujours faire un pari sur l'avenir. Pour le VII^e Plan, cela est plus vrai que jamais, compte tenu des incertitudes qui contribuent à peser sur un monde dans lequel la France se bat à frontières ouvertes.

Le Gouvernement a eu raison, malgré les risques et les incertitudes, de ne pas retenir un projet trop prudent ou trop timide. Le VII^e Plan doit être ambitieux, en raison des efforts qu'il suppose, mais aussi des satisfactions qu'il permet d'accomplir. C'est dans la mesure où il porte la marque de cette ambition, qu'il sera un réel facteur de progrès économique et social et qu'il contribuera à la transformation de notre société dans l'intérêt de tous.

Pour qu'il réussisse, enfin, un plan doit être mobilisateur. Il ne se décide pas, son exécution appelle un très large concours de tous. Dans la mesure où celui-ci est simple et clair, il permet une mobilisation des volontés. Nous y apporterons notre concours. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. Bouloche.

M. André Bouloche. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, ce n'est pas sans une certaine tristesse qu'en préparant ce débat j'ai relu les interventions que j'avais faites à cette tribune en 1970, 1971 et 1975 sur les mêmes problèmes du Plan.

J'y ai trouvé la trace de l'implacable dégradation de la notion même de plan qui a conduit les gouvernements successifs de « l'ardente obligation » à l'affligeante énumération des vœux contradictoires, que nous avons aujourd'hui devant nous.

Certes, cette énumération est plaisamment exposée dans une langue alerte. Mais, pas plus que dans les documents précédents, aucune option, aucun choix n'en ressort puisque tous les problèmes apparaissent comme résolus dans les meilleures conditions. La discussion devant le pays se résumerait ainsi à l'examen de quelques cas particuliers, ponctuels ou locaux.

Et pourtant, c'est de bien autre chose qu'il devrait s'agir. C'est de la façon dont les Français vont vivre et travailler dans les cinq années qui viennent. Mais il y a une telle antinomie entre le principe du « pilotage à vue » qui est celui du Président de la République et du Gouvernement, et la notion même de planification, que tout ce débat repose sur une ambiguïté.

On attend un Plan, expression globale et quantifiée d'une volonté nationale, et le Gouvernement nous apporte un discours abstrait sur l'idée de Plan, sous-tendue par l'affirmation implicite qu'une action est réalisée lorsqu'elle est dite, et que la volonté peut être remplacée par la velléité, ce qui rend inutile la recherche de la cohérence.

Le VI^e Plan n'était pas riche en données chiffrées, mais le VII^e touche à cet égard à une indigence presque absolue. Mis à part les crédits des programmes d'action prioritaires sur lesquels je reviendrai plus longuement, il ne comporte même plus les prévisions qui figuraient dans les programmes d'action détaillés du VI^e Plan, ceux-ci ayant été jugés trop compromettants alors qu'ils n'ont guère mis en difficulté la liberté d'action du Gouvernement.

En réalité, au point où nous en sommes, on peut dire qu'il n'y a plus de Plan au sens de volonté nationale cohérente, mais tout juste un simulacre destiné à donner le change.

Des exemples ? Ils sont légion.

C'est la loi de programmation militaire dont l'incidence sur l'industrie est évidente, mais qui recouvre une période totalement différente de celle du Plan — commençant un an après, finissant deux ans après — et qui prévoit un transfert de 3 p. 100 du total du budget — la moitié du total des programmes d'action prioritaires budgétaires — sans que ce détail ressorte à un moment quelconque du document du VII^e Plan ainsi amputé potentiellement de la moitié des moyens de ses ambitions.

C'est la détermination arbitraire à 5, 7 p. 100 du taux de croissance par le conseil central de planification du 20 janvier dernier, alors que les services travaillaient sur une nouvelle projection pour la période 1976-1980, et que l'on s'orientait vers une croissance moins forte et plus en harmonie avec celle prévue pour l'environnement international.

Que s'est-il donc passé ? Les travaux du Plan montraient que même sous des conditions favorables, les perspectives spontanées étaient plutôt celles d'une croissance ralentie, impliquant, dans la logique de notre système, le maintien, sinon le développement, du chômage. Or, de ce point de vue, la perspective d'un ralentissement de la croissance ne pourrait être admissible que si intervenaient des réformes de structure fondamentales auxquelles le pouvoir actuel ne peut souscrire.

Alors, la pression d'un patronat inquiet jouant dans ce sens, on a affiché la nécessité et la possibilité du retour à une forte croissance.

Mais on s'est bien gardé d'indiquer comment on parviendrait à ce résultat souhaitable. On s'est borné à avancer qu'on pouvait tout à la fois résorber le chômage, endiguer l'inflation, assurer l'équilibre des échanges extérieurs, garantir celui des finances publiques, tout en stabilisant la pression fiscale, contrainte qui a d'ailleurs disparu dans le plan.

En conséquence, le seul document chiffré qui ait été communiqué aux parlementaires est une projection inexacte et biaisée que les honnêtes et compétents fonctionnaires de la comptabilité nationale et du Plan doivent considérer avec gêne et scepticisme.

C'est ainsi que le pas qui va de la planification à l'incantation a été allègrement franchi.

Un autre exemple : celui de l'effondrement des ambitions gouvernementales en matière de réforme fiscale.

En 1970, dans le rapport sur les options, le Gouvernement prétendait établir l'égalité fiscale sur cinq ans. Aujourd'hui, quoique le Président de la République ait abondamment fait savoir que l'équité fiscale le préoccupait à un haut degré, les recommandations du conseil des impôts ne sont même plus évoquées ; on ne parle plus que d'une meilleure définition des ressources imposables et de la « continuation » de la lutte contre la fraude fiscale, mais, bien entendu, sans se donner les moyens de son renforcement, en vertu du pacte tacite qui lie les catégories les plus coutumières de cette fraude et le Gouvernement.

Il est douteux, dans ces conditions, que les redressements atteignent 10 p. 100 de la fraude estimée. Encore frapperait-on sans doute plus la fraude de moyenne dimension que celle des

gros fraudeurs. Aucune des deux n'est admissible. Mais où est la justice dans tout cela et comment un Plan qui se donne pour but le retour à une certaine cohésion nationale peut-il être aussi peu soucieux de cet aspect essentiel de l'inégalité française, alors que la majorité, plus nombreuse alors que maintenant, vient de donner la preuve de son inaptitude congénitale à progresser dans la voie d'une meilleure justice fiscale ?

L'inexistence du Plan, enfin, c'est le Gouvernement qui nous en donne la preuve la plus évidente. Vous nous dites, messieurs les ministres : « Pas de Plan possible si l'inflation n'est pas maîtrisée et ramenée sensiblement à la moitié de son taux actuel ». Lucide diagnostic, mais qui signifie que, si vous ne vous donnez pas les moyens de votre politique, vous renoncez au Plan. Or, avez-vous vraiment la volonté de réduire l'inflation ?

Allez-vous bloquer temporairement les prix pour créer le choc permettant à une politique vigoureuse de produire ses effets ? Non, tout au contraire, vous continuez à les libérer, faisant confiance à un mécanisme de concurrence dont tout le monde sait qu'il est faussé et dont le plus éclatant exemple est donné par la hausse des prix des automobiles, secteur concurrentiel où les prix ont augmenté en moyenne de 35 p. 100 en deux ans.

Rien ne permet, par ailleurs, de penser que votre politique monétaire sera moins laxiste.

Vous comptez, finalement, sur l'autodiscipline des Français, expression qui recouvre pudiquement une police des salaires. Certes, vous prononcez aussi les mots de marge et de revenus nominaux, mais quand vous vous en prenez aux revendications « en tache d'huile », votre démarche est parfaitement claire.

Tel est le résultat que vous escomptez du « consentement national », que vous attendez des Français. Vous avez raison de vous en préoccuper, car l'absence de ce consentement est au cœur même de notre forme propre d'inflation.

Seulement, pour ramener ce consentement national, il faut, c'est l'évidence, prouver aux Français que l'économie fonctionnelle pour le bien du plus grand nombre et non pas pour quelques privilégiés, que le Gouvernement est décidé à entreprendre enfin une lutte sans merci contre l'inégalité.

Est-ce le cas ?

Prenons encore quelques exemples.

La part de la masse salariale dans la production intérieure brute, qui s'élevait constamment depuis 1965, est jugée trop importante et est prévue en 1980 en diminution, alors que l'épargne des sociétés augmente de 50 p. 100 par rapport aux années 1974 et 1975 et bat tous les records des années précédentes.

Vous critiquez une hausse apparente de 8 p. 100 de la masse salariale sans tenir aucun compte du fait que la commission du financement a démontré que la plus grande partie de cette augmentation était épongée par le pillage de la petite épargne. Ce pillage étant une des modalités du financement de l'économie, il n'est d'ailleurs pas question d'y mettre fin.

Une compensation est-elle envisagée au niveau des équipements collectifs ? L'investissement des administrations est prévu au même niveau que pour le VI^e Plan, donc très insuffisant, et il est annoncé un déficit catastrophique des collectivités locales en fin de Plan.

La part du budget réservée aux programmes de logement est en diminution. Cela se passe de commentaire. Et que sont devenues les bonnes intentions du rapport Méraud en matière de sécurité sociale et de politique de la famille ?

Pour faire bonne mesure dans la lutte contre l'injustice, le ministre de l'économie et des finances n'a pas caché qu'il envisageait de ne pas réajuster le barème de l'impôt sur le revenu en fonction de l'inflation, ce qui est une mesure typiquement sociale, car ceux qui sont déjà à l'échelon supérieur ne changeront pas de catégorie tandis qu'une multitude de petits contribuables se trouveront impossibles alors qu'ils ne l'étaient pas ou passeront dans des tranches plus lourdement imposées.

Enfin, il est évident que malgré l'incohérence de ces hypothèses, le VII^e Plan ne permet pas de résorber le sous-emploi que la politique que vous vous apprêtez à mener laissera sévir dans les cinq ans à venir.

Telles sont les bases sur lesquelles le Gouvernement entend obtenir le consentement national qui permettra de juguler l'inflation. Et vous vous étonnez que les grandes centrales ouvrières se soient retirées des commissions de préparation du Plan !

Il n'est que trop certain que dans vos prévisions, le rétablissement de la prospérité des entreprises, au lieu de se faire dans le cadre d'une politique industrielle intégrée dans un projet d'ensemble et d'une réforme fiscale mettant fin aux aberrations actuelles, comme il se devrait, se fera au détriment des travailleurs et de l'ensemble des gens de condition modeste. Tant que vous poursuivez une politique aussi injuste, tant que vous exprimez les exigences d'une petite catégorie de privilégiés, vous ne pouvez vous attendre à voir se réaliser ce consentement national qui vous fait si gravement défaut.

Le Gouvernement fait grand bruit autour de l'innovation du VII^e Plan, les programmes d'action prioritaires qui constitueraient un « noyau dur » sur lequel il s'engagerait en tout état de cause. En réalité, il est aisé de voir que ces programmes constituent un pas de plus dans la voie de la déplanification et servent à masquer l'indigence du document en matière de globalité et de cohérence, élément essentiel de la planification.

Tout d'abord, le déséquilibre est flagrant entre le programme des P.T.T. et les autres, le premier faisant à lui seul sensiblement la moitié du total et nous y reviendrons. Les 108 milliards consacrés aux autres programmes ne représentent que 7,7 p. 100 de la masse budgétaire minimum à prévoir pour les cinq années du Plan. Est-ce vraiment un engagement significatif de l'Etat ?

On ne peut se poser longtemps cette question, car la première chose que l'on constate est que les crédits prévus ne s'ajoutent pas à ceux qui sont actuellement nécessaires à la bonne marche des services, mais qu'ils proviendront d'une réaffectation des moyens dont disposent les ministères. Les transferts seront certainement difficiles, sinon impossibles dans certains cas.

De plus, le rapport de la commission des finances mentionne que la plus grande partie des actions insérées dans les programmes auraient été, en toute hypothèse, conduites. Où est la planification dans tout cela ?

Quand on connaît la rigidité du budget, s'engager à en affecter moins de 8 p. 100 à des actions dont une grande part sont déjà engagées, en particulier les plus importantes, apparaît comme dérisoire. Et comme aucun échéancier annuel n'est joint à la définition des crédits, et qu'ainsi toute espèce de contrôle est rejetée en fin de plan, la mystification est flagrante.

En fait, il s'agit d'un certain nombre d'actions, pour la plupart très limitées en volume — certaines intéressantes et d'autres purement électorales — dont on espère qu'elles vont avoir un rôle de catalyseur. Mais à aucun moment il n'est dit que le budget de l'éducation, celui du logement, celui des affaires culturelles, par exemple, représenteront un certain pourcentage du budget de l'Etat.

Seul, le budget des armées a droit à cette relative sécurité. Pour les autres règne l'incertitude la plus grande, alors que l'essence du Plan est de définir des ordres de grandeur et des choix.

Qu'il me soit permis de dire au passage que j'ai été très étonné d'entendre mercredi dernier le ministre de l'économie et des finances nous déclarer : « il faut comparer ce qui est comparable, ces 200 milliards de francs représentent 40 p. 100 des dépenses civiles d'équipement ». M. Fourcade a certainement pris connaissance des programmes d'action prioritaires. Il sait donc fort bien qu'ils comportent non seulement des crédits d'équipement, mais des crédits de fonctionnement, en particulier des crédits de personnel et des crédits de mise en place de services ; son observation surprend de la part d'un technicien aussi averti.

Quelques exemples tirés de l'examen des programmes d'action prioritaires nous permettront de confirmer les indications générales qui précèdent.

Le programme n° 1 qui se fixe pour but d'adapter la production agricole et alimentaire aux nouvelles conditions du marché se voit attribuer, pour cinq ans, 10 p. 100 du budget annuel de l'agriculture et 25 p. 100 des dépenses déjà effectivement engagées en 1976 pour les mêmes objectifs. Sa portée est donc plus que réduite.

Le programme n° 8 qui vise aussi un objectif vital, celui de réduire les dépenses en énergie et en matières premières, est doté de 1,5 milliard de francs, soit, par an, sensiblement le millième du budget, alors que les sommes à engager dans le secteur de l'énergie sont énormes et évaluées par la commission de l'énergie du VII^e Plan à 130 milliards de francs.

Même en prenant en considération qu'une part importante de ces 130 milliards ne concerne pas le budget de l'Etat, le rapprochement des deux chiffres se passe de tout commentaire.

Le programme n° 13 se fixe le but noblement ambitieux d'assurer l'égalité des chances par l'éducation et la culture. Il entend y consacrer 20,5 milliards de francs et prévoit un nombre limité d'actions sectorielles. Cependant, globalement, le Plan prévoit une diminution relative des dépenses d'éducation, tant pour l'investissement que pour le fonctionnement.

Les mesures regroupées dans ce programme d'action prioritaire ne sauraient être considérées comme le noyau dur d'une véritable politique de l'éducation, car les deux objectifs de ce programme étaient déjà retenus par le VI^e Plan, et les chiffres donnés portent à la fois sur les services votés et sur les mesures nouvelles dans une proportion inconnue.

La part consacrée aux équipements est également inconnue. Enfin, la planification de l'éducation physique ne fait que reprendre comme objectif pour 1980 les horaires aujourd'hui réglementaires. Il est difficile de prendre un tel programme au sérieux et, compte tenu du sujet, c'est bien regrettable.

Le programme concernant les P.T.T. ne peut être comparé aux autres programmes d'action prioritaires. Il mérite, par son ampleur, un examen particulier. Nous nous trouvons, avec le téléphone, en présence de l'échec le plus grave des trois derniers plans. Le Gouvernement tient manifestement à combler le retard considérable qui a été pris, mais il se trouve dans l'obligation de résoudre le problème tout en se raccordant, sans à-coups sur le plan de l'emploi ou sur le plan financier, à un régime de croisière.

Il est douteux qu'il y parvienne, et le risque de suréquipement industriel en 1980 ou 1982 est flagrant. En effet, l'industrie des télécommunications est en pleine mutation à la suite des décisions récentes et unilatérales concernant la commutation électronique et la restructuration.

A supposer que, malgré cette situation, elle puisse dépasser une croissance de 30 p. 100 par an, elle va se trouver, en 1981, à la fois fragile et surpuissante pour le marché intérieur. Le pari sur l'exportation apparaît comme bien risqué et les 90 000 emplois comptabilisés au Plan, dans la mesure où ils auraient été réalisés, risquent d'être partiellement remis en question pour le VIII^e Plan.

L'opinion publique exige une solution au problème du téléphone et elle a raison, mais cela ne justifie pas que les travailleurs soient appelés à en faire les frais. La planification a précisément pour rôle d'éviter ce genre d'inconvénient. Encore faut-il la prendre au sérieux et voir suffisamment loin.

Quant au financement, le chiffre avancé, à la différence des autres programmes d'action prioritaires, représente presque la moitié du total, soit 240 milliards sur la base du budget 1976, mais aucun engagement n'a été pris par l'Etat puisqu'on prévoit deux tiers d'autofinancement et un tiers de recours au marché financier. Enfin, personne n'a demandé aux Français s'ils étaient prêts à consacrer d'une façon ou d'une autre par l'augmentation des tarifs ou par l'épargne une part croissante de leur revenu au téléphone.

Le programme d'action prioritaire relatif à la recherche porte le numéro 25, mais vient en quatrième position quant aux crédits prévus. Ainsi peut-on dire que la recherche n'est ni mieux ni plus mal traitée que les autres activités nationales.

Cependant, l'absence d'engagements à long terme lui est encore plus préjudiciable qu'aux autres secteurs des équipements collectifs. La recherche étant, en effet, une activité nécessitant un effort continu et une politique bien définie, les à-coups et les hésitations y sont catastrophiques, car leurs conséquences mettent de cinq à dix ans à se manifester et il n'est alors plus possible de redresser la barre avant de longues, de très longues années.

Et nous faisons ici la même constatation que pour les autres programmes d'action prioritaires: le programme numéro 25 représente de 15 à 20 p. 100 de ce que serait, en francs constants, la reconduction du budget de 1975. De plus, si la progression de 3 p. 100 par an des effectifs de recherche va dans le bon sens, elle est encore en retrait de moitié sur les propositions de la commission « recherche » et elle n'est malheureusement pas complétée par des prévisions sur la politique de formation pour les divers organismes publics de recherche.

Enfin, le développement de la recherche fondamentale, celle qui est si peu rentable dans l'immédiat et qui l'est si largement à terme, n'est aucunement garanti et le programme d'action prioritaire ne donne pas l'assurance que le potentiel scientifique sera seulement préservé.

Il est navrant de constater que la déplanification s'applique aussi à la recherche qui devrait être la première de nos préoccupations parce qu'elle est essentiellement porteuse d'avenir.

Certains penseront peut-être que j'exagère; qu'ils veulent bien avoir égard à quelques ordres de grandeur. L'ambition nationale a été quelque temps, vers 1967, de consacrer 3 p. 100 du produit national brut à la recherche. Nous sommes actuellement à 1,7 p. 100, alors que nos voisins anglais en sont à 2,3 p. 100 et que la République fédérale d'Allemagne en est entre 2,1 et 2,3 p. 100.

Ces 3 p. 100, en francs 1975, représenteraient pour cinq ans 210 milliards de francs, toutes dépenses confondues — dépenses publiques et dépenses privées. Le programme d'action prioritaire a chiffré les dépenses publiques à 10,5 milliards de francs, soit 5 p. 100 de la dépense précédente et 9 p. 100 de la dépense actuelle.

Ainsi, ce qui devrait être le moteur principal de l'évolution intelligente de notre pays, ce qui est au fond sa seule chance de survie et de développement se trouve absurdement limité par la myopie de nos responsables, simplement parce que l'insuffisance de l'effort national en matière de recherche met beaucoup plus longtemps à être perçue qu'en matière de téléphone.

Le Premier ministre a axé son propos introductif beaucoup plus sur la critique de l'opposition que sur la défense de son plan auquel, manifestement, il ne croit guère.

Il a présenté une alternative simpliste selon laquelle le pays n'aurait le choix qu'entre, d'une part, une planification libérale où la décision des entreprises est le moteur principal — l'Etat étant essentiellement le garant de l'autonomie des citoyens — et, d'autre part, une planification collectiviste menée par une bureaucratie autoritaire et aboutissant à une fonctionnarisation universelle. D'autres orateurs l'ont rejoint dans cette voie, parmi lesquels se trouve M. Hamel.

Une telle peinture de nos propositions n'est même pas une caricature. Elle est à l'antipode de notre programme, et vous le savez bien.

Il existe une autre planification, dans la voie de laquelle la France avait semblé s'engager après la guerre et que nous préconisons. Elle unit la contrainte nécessaire sur les grands objectifs démocratiquement adoptés par le Parlement et la liberté de la grande majorité des agents économiques.

Mais, de cette planification, la seule qui permette à une grande ambition nationale de s'exprimer par une volonté claire, la société libérale avancée, jungle économique soumise à la loi du plus fort, ne peut vouloir en vertu du refus opposé par le capitalisme libéral à toute planification normative.

La planification avec laquelle nous comptons réaliser le programme économic de gouvernement de la gauche n'est pas cette machine écrasante et bureaucratique dont on a pu faire un épouvantail.

M. Jean Bastide. Très bien !

M. André Boullouche. Elle tient compte des avantages du marché en tant que décentralisateur et répartiteur, et des apports irremplaçables de l'initiative et de l'esprit d'entreprise. Elle distingue entre les secteurs ceux où le marché peut jouer dans l'intérêt de l'ensemble de l'économie et ceux où ses lois sont tournées par des situations de monopole.

Il est évident qu'aucune planification n'est possible si un certain nombre d'objectifs ne sont pas contraignants — il en est ainsi de l'énergie et de l'équipement des grands services publics — chemins de fer, transports en commun, santé, éducation, télécommunications, logements, décisions d'aménagement de territoire — ainsi que de la création d'emplois, de la réduction de la durée du travail et de la politique familiale.

Dans l'industrie, les entreprises publiques ou privées se trouvant en situation de monopole ou d'oligopole doivent se voir fixer des objectifs précis.

En revanche, dans les secteurs où la concurrence est réelle, elle doit continuer à s'exercer et les règles du marché à s'appliquer. Non pas d'une façon sauvage, car des objectifs doivent être fixés par branches. Mais, dans chaque branche, l'orientation des investissements peut et doit être réalisée avec des moyens souples comme une fiscalité incitative et surtout un crédit sélectif. Le crédit lui-même peut être décentralisé au niveau régional, par exemple, tout en restant sous le contrôle des autorités monétaires, comme c'est d'ailleurs le cas actuellement.

La différence est que ce contrôle s'exerce aujourd'hui en dehors de toute préoccupation économique et sociale de planification, et que nous entendons modifier cette optique.

C'est dans ce cadre que l'initiative des plus entreprenants doit être non pas étouffée, ou récupérée, comme c'est la règle actuellement, mais stimulée. Non seulement, cela n'est pas incompatible avec notre projet de planification, mais cela en fait intégralement partie.

Non, dans ce débat l'alternative n'est pas entre liberté et servitude, comme M. le Premier ministre a voulu le faire croire avec un simplisme trop sommaire, mais entre asservissement aux grandes affaires et libération des forces productives dans l'intérêt du peuple tout entier.

Et vous êtes de moins en moins cru, vous, Gouvernement, quand vous cherchez à défigurer ainsi une formule qui a des chances non négligeables d'être celle de la France de demain, et vous le savez. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

Nous continuerons à dénoncer votre politique de déplanification qui n'est que l'un des aspects de votre politique de démission nationale, empêtrés que vous êtes dans vos querelles internes.

Et nous continuerons à opposer notre proposition d'un Plan démocratiquement élaboré, puis voté par la représentation nationale à un autre Plan qui, sous couvert de libéralisme avancé, est établi loin de tout contrôle démocratique et à l'abri de votre Plan dans les buildings sophistiqués des grandes entreprises multinationales.

Je terminerai sur un rendez-vous : le dernier test de la sincérité des intentions du Gouvernement résidera dans les propositions que comprendra le projet de budget pour 1977. Nous serons alors définitivement fixés sur la valeur que vous attachez à votre projet de Plan.

Mais comme nous n'avons aucune illusion à ce sujet, nul ne sera étonné de voir notre groupe refuser ses voix à votre VII^e Plan. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Rickert, dernier orateur inscrit.

M. Ernest Rickert. L'amélioration de la qualité de la vie des Français constitue l'un des axes prioritaires du VII^e Plan.

Vous ne vous étonnez pas, monsieur le ministre, que le rapporteur de la loi sur le sport que l'Assemblée a votée en octobre dernier, et qui est aussi le rapporteur pour avis du budget de la jeunesse et des sports, attache une grande importance au développement du sport dans les cinq prochaines années.

Je ne vous cacherais pas plus longtemps la relative déception qui fut la mienne à la première lecture du VII^e Plan, lorsque je m'aperçus de l'absence d'un programme d'action prioritaire particulièrement consacré au sport, alors que l'on n'a cessé de nous dire que la loi du 29 octobre dernier jetait les bases d'une véritable politique sportive.

Une politique sans programmation financière à moyen terme, est-ce encore une politique ?

Mais il faut être juste, et reconnaître aussitôt que, s'il n'y a pas de programme d'action prioritaire spécifique, le sport figure néanmoins parmi les quatre actions inscrites dans le programme numéro 13 relatif à l'égalité des chances par l'éducation et la culture : 4,5 milliards de francs 1975 seront ainsi consacrés, entre 1976 et 1980 au sport à l'école.

Ce chiffre représente 20 p. 100 des crédits budgétaires inscrits pour l'ensemble du programme éducation-culture, mais 0,5 p. 100 seulement de l'enveloppe globale des vingt-quatre programmes d'action prioritaires d'initiative nationale — P.T.T. exclus — soit tout juste, le pourcentage du budget des sports dans le budget général de l'Etat.

Faut-il en conclure que le sport ne sera jamais l'une des priorités nationales ?

Nous ne resterons pas, monsieur le ministre, sur cette appréciation d'ensemble désabusée que ne justifie pas finalement un examen plus approfondi des mesures prévues dans le VII^e Plan en faveur de la jeunesse et du sport.

En ce domaine — et je développerai rapidement ces trois points — le VII^e Plan traduit une volonté d'effort appréciable en faveur du sport à l'école, marque une certaine continuité dans la politique de loisir des jeunes, recèle une lacune en matière d'équipement.

Une volonté d'effort d'abord. Il est, en effet, prévu de développer l'éducation physique et sportive à l'école, et d'assurer notamment, en 1980, les trois et deux heures réglementaires dans le premier et le second cycle du second degré.

Rappelons que la moyenne actuelle se situe aux environs de deux heures et demie. Mais, en cette matière, comme dans d'autres, la moyenne nationale n'a guère de signification.

Nous savons que les écarts entre établissements sont importants. Pour réaliser cet objectif, près de 5 000 enseignants seront recrutés de 1976 à 1980.

On ne peut que se féliciter que priorité soit enfin reconnue aux créations de postes d'enseignants. Cette mesure rejoint, à un degré moindre cependant, le souhait qu'avait émis la commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée de voir établir un plan pluriannuel de créations d'emplois d'enseignants pour résorber le déficit existant en ce domaine.

Il nous faut constater cependant que le chiffre de 5 000 enseignants est encore largement inférieur aux besoins. La commission de l'éducation et de la formation du VII^e Plan préconisait, pour sa part, 6 000 postes. Des données statistiques établies par les services du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports estimaient, au 15 septembre 1975, le déficit à 7 214 postes. Parmi les 5 000 enseignants inscrits au VII^e Plan, un nombre non négligeable d'entre eux serviront simplement à l'accueil des nouveaux élèves et non à la résorption proprement dite du déficit.

Est-on sûr, enfin, d'atteindre réellement cet objectif ? Certes, le budget 1976 nous incite à l'optimisme et à l'espoir, puisque 900 postes nouveaux d'enseignants y figurent. Mais pour arriver à l'objectif de 5 000 postes, il faudrait prévoir chaque année, jusqu'en 1980, un chiffre voisin de 1 000. Déjà, certaines revues font état, pour le budget 1977, de 450 à 600 créations de postes seulement. Dans trois mois, nous serons fixés précisément sur cette action dite prioritaire et, d'une façon plus générale, sur la portée réelle du VII^e Plan.

Sachez, monsieur le ministre, que nous serons vigilants pour que l'objectif fixé, dont nous nous félicitons, soit réellement atteint.

Le VII^e Plan marque — et c'est le deuxième point — une certaine continuité dans la politique de loisirs des jeunes.

En liaison avec la nouvelle politique de la famille et le programme d'action prioritaire numéro 14, il est prévu d'apporter une aide aux initiatives ayant pour objet de développer les loisirs, notamment en soutenant l'action des municipalités et des centres de loisirs et en subventionnant les associations de loisirs et les centres de vacances.

Il faut rapprocher de cette action, bien que cela s'adresse également aux adultes, la priorité inscrite au programme numéro 21 en faveur des bases de plein air et de loisirs afin de multiplier par quatre leurs chiffres de fréquentation en 1980.

S'il faut se réjouir de l'intérêt ainsi manifesté aux jeunes et adolescents en situation de loisirs, il faut néanmoins préciser que les axes définis en cette matière sont très exactement ceux qui avaient été dressés pour le VI^e Plan, en 1971, et même, en ce qui concerne les bases de plein air, dans le V^e Plan.

Or, malgré ces actions sans cesse rappelées, force est de constater que le budget « jeunesse » reste le palet pauvre de l'ex-rue de Chateaudun. Notre pays a-t-il eu, depuis dix ans, une authentique politique de la jeunesse, en dépit de l'ambiguïté et des dangers que recèle cette expression ?

La coordination nécessaire des différentes sources de financement constituerait à elle seule, déjà, un premier élément d'une politique encore à la recherche d'elle-même. Cela d'autant plus qu'aucun engagement financier n'a été inscrit au VII^e Plan pour illustrer les deux actions précitées.

Effort, continuité, mais aussi oubli. Telle est la troisième caractéristique du VII^e Plan en matière de sports et jeunesse.

Après avoir tenu la première place en ce domaine, dans les trois plans précédents, l'équipement sportif et socio-éducatif disparaît quasi totalement — à l'exception des bases de plein air — des engagements quinquennaux de l'Etat.

Plus question de mille piscines, mille clubs ou deux mille C. O. S. E. C. Il est répondu du même coup à ceux qui, comme le rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, se demandaient si une quatrième loi-programme était envisagée.

Si l'effort d'équipement considérable mené depuis quinze ans justifie l'abandon des préoccupations quantitatives, nous nous attendions cependant à ce que le VII^e Plan soit l'occasion de définir une nouvelle politique d'équipement, dont la nécessité se fait jour et qui mettrait l'accent sur les équipements légers dans les zones rurales, le meilleur emploi des installations urbaines existantes, notamment par l'ouverture à toutes les catégories de la population des équipements sportifs socio-

lares, et une meilleure adéquation entre le fonctionnement et l'équipement afin d'étaler la charge financière qui pèse sur les collectivités locales propriétaires.

Il faut regretter le mutisme du VII^e Plan sur ce point. Cette nouvelle politique d'équipement, probablement moins onéreuse que la précédente, se serait révélée parfaitement compatible avec la priorité affichée en faveur des créations de postes d'enseignants.

Le plan fixe des objectifs. Je formule l'espoir que dans le domaine du sport et de la jeunesse ces objectifs puissent être dépassés.

M. le président. Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale?...

La discussion générale est close.

Aucune motion de renvoi en commission n'étant présentée, le passage à la discussion de l'article unique du projet de loi dans le texte du Gouvernement est de droit.

Je rappelle que peuvent seuls être déposés les amendements répondant aux conditions prévues aux alinéas 4 et suivants de l'article 99 du règlement.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à seize heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion du projet de loi n° 2346 portant approbation du VII^e Plan de développement économique et social ; (rapport n° 2350 de M. Maurice Papon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et

du Plan ; avis n° 2352 de M. Fouchier, au nom de la commission de la production et des échanges ; avis n° 2408 de M. Foyer, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ;

Discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en troisième lecture, du projet de loi relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement ;

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi n° 1802 relatif à la prospection, à la recherche et à l'exploitation des substances minérales non visées à l'article 2 du code minier et contenues dans les fonds marins du domaine public métropolitain ; (rapport n° 2186 de M. Christian Chauvel, au nom de la commission de la production et des échanges) ;

Suite de la discussion, en deuxième lecture, du projet de loi n° 2320 portant réforme de l'urbanisme ; (rapport n° 2396 de M. Marc Masson, au nom de la commission de la production et des échanges) ;

Discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi n° 2267 tendant à modifier les articles 13 bis et 22 bis de la loi n° 48-1360 du 1^{er} septembre 1948 relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement ; (rapport n° 2398 de M. Charles Bignon, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à treize heures dix.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
JACQUES RAYMOND TEMIN.*